



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et police DFJP
Office fédéral des migrations ODM



Encouragement de l'intégration de la
Confédération et ses effets dans les cantons
Rapport annuel 2013

Impressum

Editeur: Office fédéral des migrations (ODM), Quellenweg 6, 3003 Berne-Wabern
Conception et rédaction: Division Intégration, ODM; wortreich gmbh
Graphisme: Paola Moriggia, Grafik & Webdesign
Distribution: OFCL, Vente des publications fédérales, CH-3003 Berne, www.bundespublikationen.admin.ch/fr/
Art. Nr. 420.100.13F

© ODM/DFJP septembre 2014

Photos: Stephan Hermann, page de couverture, page 8, 13, 14, 18, 27, 36
Philipp Eyer
David Zehnder page 6, 33, 35, 45
Christophe Chammartin page 22, 42
Lukas Linder page 21, 28, 40, 47
Mis à disposition page 17

Les graphiques se réfèrent aux rapports 2013 adressés à l'ODM.

Résumé

S'appuyant sur les rapports établis par les instances cantonales ainsi que par des organismes publics et privés, le présent rapport sur l'encouragement de l'intégration de la Confédération renseigne sur l'utilisation des contributions fédérales en 2013.

L'année 2013 a constitué la dernière année de la phase dite de garantie de l'encouragement de l'intégration par l'Office fédéral des migrations (ODM). Depuis le 1^{er} janvier 2014, les cantons sont responsables de la concrétisation des mesures d'intégration couvrant leur territoire, en se fondant sur les programmes d'intégration cantonaux (PIC) élaborés conjointement avec la Confédération.

En 2013, l'ODM a alloué 13,4 millions de francs à l'encouragement spécifique de l'intégration dans les cantons dans les domaines « langue et formation » (8,3 millions de francs), « encouragement préscolaire » (1,2 million de francs) et « information, conseil et compréhension » (environ 3 millions de francs). Un grand nombre de mesures ont été mises en œuvre par les centres de compétence Intégration (CCI). Ces derniers servent également de points de contact pour les migrants, les communes, les employeurs et d'autres institutions. Les centres d'interprétariat communautaire se trouvent à disposition des hôpitaux, des écoles et des autorités; au total, plus de 187 000 heures d'interprétariat ont été réalisées en 2013.

En outre, l'ODM et la Commission fédérale pour les questions de migration (CFM) ont soutenu des projets visant à développer l'encouragement de l'intégration. Parmi les programmes et projets d'envergure nationale de la Confédération figurent entre autres les offres destinées à soutenir l'encouragement préscolaire et linguistique ainsi que le développement des quartiers. Il s'agit par ailleurs d'aider les réfugiés reconnus et les personnes admises à titre provisoire à trouver plus rapidement un emploi correspondant à leurs aptitudes. Depuis novembre 2013, la Suisse accueille un contingent de 500 réfugiés particulièrement vulnérables qui bénéficient d'un accompagnement général. Le programme de lutte contre les mariages forcés a, quant à lui, été poursuivi.

Durant l'année sous revue, l'ODM a également apporté son soutien à des mesures d'intégration ciblées destinées à intégrer plus rapidement les réfugiés reconnus et les personnes admises à titre provisoire. Quelque 35,3 millions de francs au total ont ainsi été versés aux cantons à titre de forfaits d'intégration.

Le succès de l'intégration requiert la participation de l'ensemble de la société. Un constat qui a incité la Conférence tripartite sur les agglomérations (CTA) à intensifier le dialogue entre organismes publics et privés. Le dialogue sur la santé dès la naissance a été lancé en novembre 2013. L'ODM joue un rôle déterminant dans la direction des projets.

Pour réussir à s'intégrer, les immigrés doivent apprendre la langue locale et connaître leurs droits ainsi que leurs devoirs. A cette fin, les cantons peuvent conclure des conventions d'intégration contraignantes ou formuler des recommandations en matière d'intégration. En 2013, dix cantons ont conclu au total 1 364 conventions et formulé 912 recommandations.

Vue d'ensemble des contributions fédérales

Une vue d'ensemble des contributions versées par l'ODM au titre de l'encouragement de l'intégration de la Confédération figure en annexe au présent rapport et peut également être consultée sur

www.bfm.admin.ch/content/bfm/fr/home/publiservice/berichte/integration.html

Table des matières

3	Résumé
5	Table des matières
6	Avant-propos
9	Programmes d'intégration cantonaux Un pas décisif dans l'encouragement de l'intégration
14	Intégration dans les structures ordinaires L'union fait la force
16	Recherche Le jeu de l'intégration en vaut la chandelle
19	Encouragement spécifique de l'intégration dans les cantons Fin du programme des points forts
20	Langue et formation La connaissance de la langue comme clé de l'intégration
23	Encouragement préscolaire Renforcer les jeunes enfants et leurs parents
24	Centres de compétence Intégration Une multitude d'activités pour un large public
25	Interprétariat communautaire Comprendre et se faire comprendre
29	Programmes et projets d'envergure nationale de la Confédération Faire évoluer l'encouragement de l'intégration
30	Encouragement linguistique Standards nationaux pour les cours de langue
31	Intégration professionnelle Faciliter l'entrée sur le marché du travail
32	Admission et intégration de groupes de réfugiés Programme pilote destiné aux personnes particulièrement vulnérables
33	Mariages forcés Améliorer la protection et le conseil
34	Projets urbains Repenser son quartier
37	Forfaits d'intégration Intégration rapide pour les réfugiés et les personnes admises à titre provisoire
41	Conventions d'intégration et recommandations en matière d'intégration S'engager dès l'arrivée
43	Dialogue sur l'intégration Dialogues CTA «Au travail» et «Dès la naissance» en bonne voie
46	Conclusion
48	Glossaire
51	Abréviations

Avant-propos



Chères lectrices, chers lecteurs,

La votation fédérale du 9 février 2014 a placé le thème de l'immigration tout en haut de l'agenda politique. Si nombre d'immigrés restent en Suisse à peine quelques mois ou années avant de repartir, d'autres s'y établissent définitivement, devenant ainsi partie de notre société et de notre économie. Il est essentiel d'encourager leur intégration de manière à ce qu'ils puissent exploiter leur plein potentiel.

La mondialisation de l'économie, l'accentuation de la mobilité, les atteintes à l'environnement, les évolutions technologiques et le vieillissement de la population sont autant de phénomènes qui placent la Suisse devant de nouveaux enjeux. Il incombe aux politiques d'y apporter une réponse. Des mesures doivent être prises dans d'innombrables domaines, de la formation à l'encouragement de l'intégration en passant par l'aménagement du territoire et les infrastructures de transport. La politique d'intégration est en quelque sorte responsable des mesures d'accompagnement de politique sociale en lien avec la politique migratoire, intervenant là où les politiques de l'emploi, des assurances sociales et de la formation manquent d'emprise, et comblant les lacunes de manière ciblée. Elle vise à assurer que les immigrés, en application du principe selon lequel l'intégration doit être encouragée et exigée de manière ciblée, bénéficient des mêmes chances que les Suisses de participer à la vie sociale et économique.

La Suisse dispose de systèmes de bonne qualité, que ce soit en matière de formation, de santé, de travail ou de sécurité sociale. Mais tous les ayants droit jouissent-ils d'un même accès à ces systèmes, indépendamment de leur origine et de leur position sociale? Il ressort d'études menées que les immigrés font encore face à trop d'obstacles pour réussir dans les domaines de la formation et de l'emploi. Nombre d'entre eux ne maîtrisent pas assez la langue, tandis que d'autres ne disposent pas des informations, du savoir-faire et des relations. Sans compter qu'ils sont parfois confrontés à des préjugés et à des attitudes de rejet. C'est là qu'il faut prendre des mesures d'intégration spécifiques, que ce soit par la présence d'interprètes dans les hôpitaux, la remise d'informations claires à l'arrivée en Suisse ou la protection contre les discriminations, l'objectif étant de lever les obstacles pour que l'ensemble de la population puisse bénéficier de ces offres. Chacun doit connaître ses droits et devoirs, se conformer aux règles et pouvoir répondre aux attentes de la société.

Ces mesures profitent également à la population suisse, en partie très directement, par exemple en ce qui concerne l'encouragement préscolaire, puisque des actions comme la formation du personnel des groupes de jeux ou des crèches sont aussi à l'avantage des enfants suisses. L'ensemble de la société bénéficie du fait que les nouveaux arrivants sachent dès leur arrivée ce que l'on attend d'eux. Lorsque des jeunes parfaitement capables ne trouvent pas de place d'apprentissage parce qu'ils portent un nom de famille à consonance étrangère, c'est toute l'économie qui ne profite pas d'un précieux potentiel, ce qui favorise l'immigration de main-d'œuvre étrangère. D'où l'utilité de prendre des mesures contre les discriminations.

La Confédération et les cantons ont tiré les enseignements nécessaires de la politique d'immigration pratiquée par le passé, qui faisait appel aux travailleurs étrangers mais qui en négligeait leur intégration. Aujourd'hui, la politique d'intégration préconise d'accueillir les immigrants, de les informer de leurs droits et devoirs, et de leur proposer un soutien ciblé là où leurs propres efforts ne suffisent pas.

L'effort d'intégration est l'affaire de tous, aussi bien des immigrants et de la population locale que des institutions étatiques et non étatiques. L'encouragement spécifique de l'intégration s'adresse à tout un chacun. Sa mise en œuvre fait l'objet du présent rapport qui, chiffres et exemples à l'appui, montre comment les cantons et les communes ont utilisé en 2013 les ressources mises à disposition par la Confédération en faveur de l'encouragement spécifique de l'intégration.

Au nom de l'ODM, je remercie tous les partenaires pour leur engagement et leur collaboration constructive.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Gattiker'.

Mario Gattiker
Directeur de l'Office fédéral des migrations (ODM)



Un pas décisif dans l'encouragement de l'intégration

Fin 2013, l'Office fédéral des migrations signait avec tous les cantons les conventions nécessaires à l'adoption, au 1^{er} janvier 2014, d'objectifs communs avec la Confédération en matière d'encouragement de l'intégration.

L'encouragement à l'intégration a pour objectif d'assurer que les personnes venant des horizons les plus divers puissent habiter et travailler en Suisse en bonne harmonie. Une main-d'œuvre étrangère bien intégrée est par ailleurs essentielle à l'économie. C'est la raison pour laquelle la Confédération et les cantons investissent près de 115 millions de francs par an dans les programmes d'intégration cantonaux (PIC), un montant dont près des deux tiers sont pris en charge par l'administration fédérale, tandis que les cantons et les communes financent le tiers restant. Un investissement à bon escient puisqu'une intégration réussie contribue à économiser des coûts, par exemple dans le domaine social (voir entretiens à la page 16). Le financement des programmes par la Confédération est issu de l'article 55 de la Loi fédérale sur les étrangers (LEtr). Dans l'ensemble, l'intégration des étrangers en Suisse se passe bien. C'est ce qui ressort notamment d'une étude menée par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en 2012¹, qui conclut que la grande majorité des migrants participe activement à la vie économique, sociale et culturelle. La Suisse n'a pas à rougir non plus en comparaison avec d'autres Etats européens. Nonobstant, il reste des points à améliorer, par exemple dans la formation et l'emploi, car force est de constater que trois immigrés sur dix n'ont ni formation professionnelle ni terminé d'études au niveau secondaire. Ce chiffre est légèrement inférieur chez les enfants issus de la migration ayant accompli leur cursus scolaire en Suisse, puisque seul un quart entre dans la vie professionnelle sans formation. Chez les Suisses, ce taux s'élève à 15%. La population étrangère affiche également un taux de chômage plus élevé que la population suisse.

Stratégie commune à tous les cantons

Soucieux d'optimiser davantage l'intégration des migrants, le Conseil fédéral et les gouvernements cantonaux sont convenus de l'adoption d'une stratégie commune. Depuis 2014, les objectifs fixés en matière d'encouragement spécifique de l'intégration sont les mêmes dans toute la Suisse. C'est sur eux que reposent les programmes d'intégration cantonaux pluriannuels. Les PIC s'appuient sur un triple principe : il s'agit, premièrement, de renforcer la cohésion sociale, la cohabitation se fondant sur les valeurs ancrées dans la Constitution fédérale. Celles-ci sont valables pour l'ensemble de la population résidente. Deuxièmement, les Suisses et les immigrés doivent faire preuve de considération et de tolérance les uns envers les autres. Troisièmement, les étrangers doivent bénéficier des mêmes chances de prendre part à la vie économique, sociale et culturelle.

Les trois piliers de l'encouragement de l'intégration au niveau cantonal

L'encouragement de l'intégration au niveau cantonal repose sur trois piliers :

1. Intégration dans les structures ordinaires. C'est surtout à l'école, au cours de la formation professionnelle ou sur le marché du travail, soit dans des structures dites ordinaires, que l'encouragement de l'intégration porte ses fruits. Les organismes étatiques favorisent l'intégration en garantissant l'accès à leurs prestations et offres de conseil à tout un chacun, par exemple en permettant aux enfants allophones scolarisés d'apprendre la langue locale à l'école. Ces cours sont financés par le budget ordinaire de l'établissement scolaire.

¹ www.bfm.admin.ch/bfm/fr/home/aktuell/news/2012/2012-02-14.html

2. Encouragement spécifique de l'intégration. Dans certains cas, les structures ordinaires ne couvrent pas les besoins, de sorte que l'Etat propose des mesures d'intégration spécifiques. Un exemple: un jeune Erythréen qui arrive en Suisse à l'âge de 18 ans ne peut plus fréquenter l'école publique mais il n'a pas le niveau linguistique requis pour faire un apprentissage, sans compter ses lacunes scolaires. C'est pourquoi il suit un cours adapté à ses besoins. Le centre de formation professionnelle de son lieu de domicile souhaite pouvoir mieux soutenir des jeunes comme lui. Le service cantonal de l'intégration propose alors des conseils spécialisés en la matière.

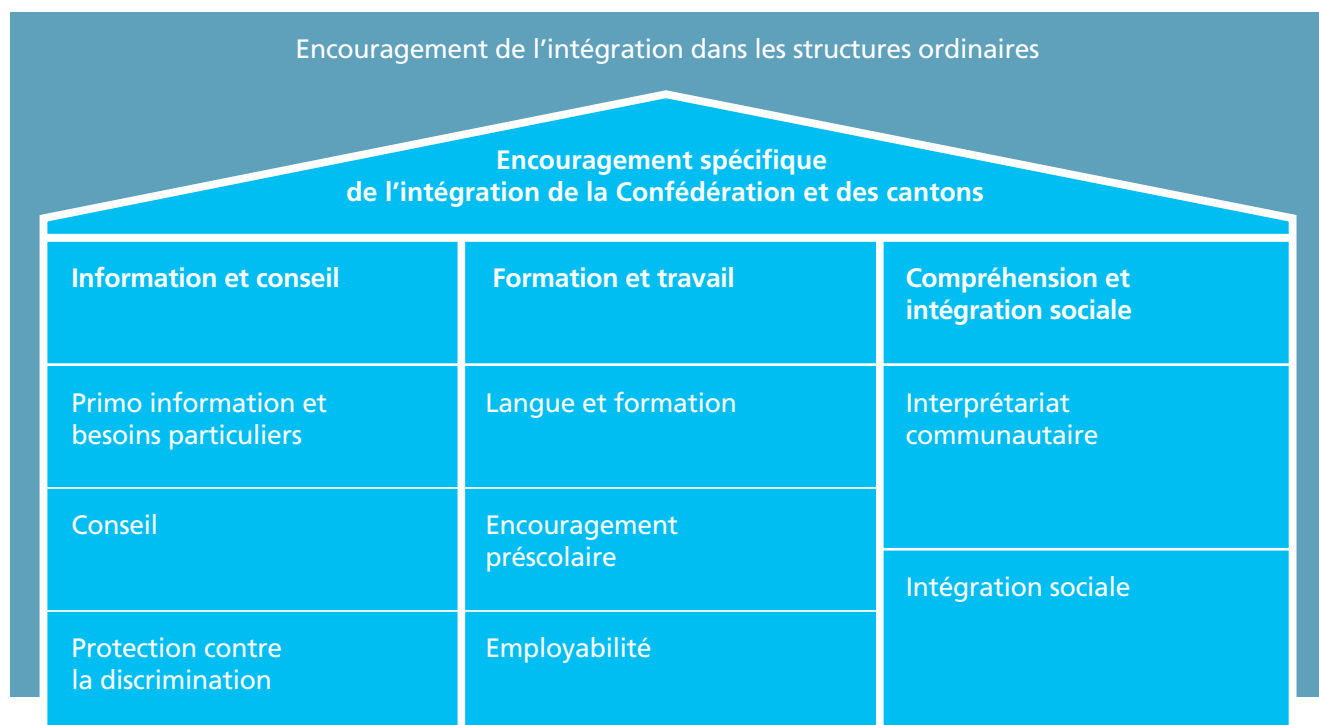
3. Processus mutuel. L'intégration est un processus mutuel qui implique la population suisse et les communautés étrangères. Il s'agit de part et d'autre de faire preuve d'ouverture et d'échange. C'est pourquoi les projets d'intégration spécifiques ne s'adressent pas uniquement aux immigrés mais aussi aux Suisses ainsi qu'aux autorités et aux institutions. Les cantons ont par exemple pour tâche d'informer tous les habitants de la situation particulière de la population migrante et de la politique d'intégration.

Encouragement spécifique de l'intégration: trois piliers, huit domaines d'encouragement

La Confédération et les cantons ont défini trois piliers regroupant des mesures d'intégration spécifiques prioritaires:

- 1. Information et conseil:** ce n'est qu'en étant informé qu'on arrive à s'en sortir au quotidien, à satisfaire à ses obligations et à connaître ses droits.
- 2. Formation et travail:** deux conditions importantes pour que les immigrés puissent mener une vie autonome et subvenir à leurs besoins.
- 3. Compréhension et intégration sociale:** deux conditions indispensables à une bonne cohabitation et à une participation de chacun à la vie sociale et culturelle.

La Confédération et les cantons ont identifié, pour ces trois piliers, huit domaines d'encouragement pour lesquels les structures ordinaires sont lacunaires et qui requièrent des mesures d'intégration spécifiques (voir graphique ci-dessous). Chaque domaine d'encouragement a été assorti d'objectifs stratégiques à réaliser grâce aux programmes cantonaux d'intégration d'ici à fin 2017 (voir tableau à la page 11).



- Objectifs d'encouragement de l'intégration identiques à l'échelle nationale
- Encouragement de l'intégration tenant compte des besoins des migrants, des autorités et de la population indigène
- Mise en œuvre au moyen de programmes cantonaux d'intégration
- Coordination optimale avec les structures ordinaires

Domaine d'encouragement	Objectifs stratégiques du programme
1^{er} pilier: Information et conseil	
Primo-information et besoins particuliers	• Toute personne arrivant de l'étranger dans la perspective de séjourner légalement et durablement en Suisse se sent bienvenue et est informée sur les conditions de vie essentielles ainsi que les offres en matière d'intégration. • Les immigrés qui présentent des besoins spécifiques en matière d'intégration se voient proposer des mesures d'encouragement adéquates, dès que possible mais au plus tard une année après leur arrivée.²
Conseil	• Les immigrés sont informés et conseillés en matière d'apprentissage de la langue, de maîtrise du quotidien et d'intégration professionnelle et sociale. • Les institutions des structures ordinaires ainsi que d'autres cercles intéressés sont informés, conseillés et accompagnés pour éliminer les obstacles à l'intégration, pour les processus d'ouverture transculturelle et la mise à disposition de mesures spéciales en faveur de groupes-cibles. • La population est informée de la situation particulière des étrangers, des objectifs et principes de base de la politique d'intégration et de l'encouragement de l'intégration.
Protection contre la discrimination	• Les institutions des structures ordinaires et d'autres cercles intéressés sont informés et conseillés sur les questions de protection contre la discrimination. • Toute personne discriminée en raison de ses origines ou de sa race peut obtenir un conseil et un soutien qualifiés.
2^e pilier: Formation et travail	
Langue et formation	• Les immigrés disposent des connaissances d'une langue nationale nécessaires à leur communication au quotidien et appropriées à leur situation professionnelle.
Encouragement préscolaire	• Les familles de migrants ont accès à des offres d'encouragement adaptées à leur situation familiale, dans le respect du principe de l'égalité des chances.
Employabilité	• Les immigrés qui n'ont pas accès aux offres des structures ordinaires peuvent recourir à une offre d'encouragement visant à améliorer leur employabilité.
3^e pilier: Compréhension et intégration sociale	
Interprétariat communautaire	• Les immigrés ainsi que les collaborateurs des structures ordinaires peuvent recourir dans certaines situations de dialogue (faits complexes, thématiques très personnelles, procédures administratives) à un service professionnel d'interprétariat communautaire pour des prestations de haute qualité.
Intégration sociale	• Les immigrés participent à la vie sociale dans leur voisinage, que ce soit la commune ou le quartier, et s'engagent dans des organisations de la société civile.

² La loi ne permet pas d'imposer des mesures d'intégration aux personnes en provenance d'Etats de l'UE/AELE.

Poursuivre le développement des domaines d'encouragement bien établis

Certains domaines d'encouragement comme celui de la langue et de la formation sont bien établis. Les PIC permettent d'élargir la vaste offre existante de cours de langue dans les cantons et les communes (voir page 20) tant au niveau qualitatif que quantitatif. Tout d'abord au niveau quantitatif, le nombre de cours ne répondant pas encore pleinement aux besoins. Il faut savoir que la Suisse compte aujourd'hui près de 200 000 personnes incapables de s'exprimer dans une langue nationale. Et ensuite au niveau qualitatif, car il est essentiel que les immigrés apprennent rapidement la langue de leur région d'accueil, afin qu'ils puissent se faire comprendre dans leur vie quotidienne, que ce soit dans les magasins, au travail ou à l'école. C'est précisément pour améliorer la qualité et l'efficacité des cours de langue que l'Office fédéral des migrations a mis sur pied le système d'apprentissage des langues fide (voir page 30).

La langue n'est toutefois pas la seule condition à une bonne intégration. Les personnes n'ayant pas ou peu fréquenté l'école en Suisse peinent à entrer sur le marché du travail, même si elles maîtrisent bien la langue. Un phénomène qui touche particulièrement les jeunes étrangers arrivés dans le cadre d'un regroupement familial.

Les structures ordinaires, dans le cas présent la formation professionnelle et les assurances sociales, touchent ici à leurs limites. Les cantons offrent certes maintes mesures destinées aux jeunes demandeurs d'emploi suisses et immigrés, à l'instar des offres transitoires pour les jeunes. Mais force est de constater que certains glissent entre les mailles du filet – et ce, souvent, en dépit d'une motivation élevée et d'un fort potentiel en terme de compétence. Cela vaut en particulier pour les personnes admises à titre provisoire et les réfugiés reconnus. L'Office fédéral des migrations soutient l'intégration de ces groupes-cibles afin de garantir à tous l'accès aux offres existantes, dans le respect du principe de l'égalité des chances (voir page 37).

Grâce aux PIC, l'ODM et les cantons ambitionnent d'améliorer encore l'efficacité des mesures d'intégration au travail. Les offres mises sur pied doivent aussi atteindre les immigrés qui arrivent en Suisse dans le cadre d'un regroupement familial, ce qui nécessite la collaboration des employeurs, pour qui il est avantageux de former de jeunes immigrés, puisque les entreprises doivent recruter moins de main-d'œuvre à l'étranger si elles peuvent trouver du personnel qualifié en nombre suffisant en Suisse.

Parmi les autres domaines existants qui ont été intégrés dans les PIC 2014–2017 en vue d'être élargis, il y a les conseils prodigués par les centres de compétence Intégration (voir page 24) et l'interprétariat communautaire (voir page 25), de même que l'intégration sociale dans les quartiers (voir page 34).

Répondre aux enjeux

Dans le cadre des PIC, la Confédération et les cantons développent aussi de nouvelles offres pour répondre aux enjeux liés à l'immigration.

- **Primo-information:** toute personne qui arrive en Suisse doit s'intégrer aussi vite que possible, si bien qu'il faudrait que tous les cantons et les communes accueillent les nouveaux arrivants immédiatement après leur arrivée pour les informer de la vie en Suisse ainsi que de leurs droits et devoirs. Cela permet de déclencher le processus d'intégration de façon ciblée. Plusieurs cantons et communes dispensent cette primo-information avec succès depuis quelques années. Les programmes cantonaux d'intégration ont l'avantage d'introduire un standard commun dans toute la Suisse.

Exemple: Madame P., informaticienne d'origine espagnole, a décroché un travail en Suisse. A l'occasion d'un entretien personnel, la commune de domicile lui remet un dossier de bienvenue dans sa langue maternelle, qui lui explique le fonctionnement de l'administration communale, le type d'assurance à contracter et les associations actives dans la région.

- **Encouragement préscolaire:** les enfants de migrants apprennent la langue et la culture locales de manière rapide et ludique lorsqu'ils peuvent être en contact avec d'autres enfants aussi tôt que possible. Cela encourage également l'intégration des parents. Or trop souvent, les enfants de migrants n'apprennent une langue nationale qu'une fois qu'ils entrent à l'école infantine, si bien qu'ils risquent d'être en retard en matière d'apprentissage linguistique et préscolaire par rapport aux enfants indigènes (voir entretiens à la page 16). Il s'agit dès lors d'aider suffisamment tôt les familles immigrées à intégrer leurs enfants.

Exemples: un espace d'accueil pour familles met régulièrement sur pied à l'intention des parents issus de la migration des discussions au cours desquelles un animateur explique l'importance de l'encouragement préscolaire. Il aide notamment les parents à inscrire leurs enfants à un groupe de jeu avec encouragement linguistique intégré.

Une garderie accueille de nombreux enfants issus de la migration, si bien que la directrice de la structure fait appel, en cas de besoin, aux services d'un interprète pour les entretiens avec les parents. Lorsqu'un enfant présente un retard de développement, elle organise une thérapie appropriée en concertation avec les parents.

- **Protection contre les discriminations:** une personne non discriminée peut mieux s'épanouir et trouver un emploi en adéquation avec ses aptitudes. La Confédération et les

cantons reconnaissent l'importance de la protection contre les discriminations pour l'intégration. Les personnes victimes de discrimination du fait de leurs origines ou de leur race ainsi que le personnel des structures ordinaires doivent être conseillés avec compétence, de manière à ce que toute personne – indépendamment de sa nationalité ou de ses origines – se sente bienvenue et à l'aise en Suisse.

Exemple: au travail, K. est régulièrement confronté à des remarques sur son pays d'origine, dont la population est qualifiée de « fainéante » et « bête ». Il souffre d'insomnie et sa performance au travail en pâtit. Un service de conseil l'aide à se défendre contre de telles attaques verbales.

Pour plus de détails, vous pouvez consulter www.kip-pic.ch



Intégration dans les structures ordinaires

L'union fait la force

L'intégration est une tâche transversale qui requiert une étroite collaboration entre divers organismes étatiques. Plusieurs études et projets ont été menés en 2013 aux fins d'une meilleure coordination des mesures mises en œuvre par les autorités.

Toute personne qui arrive en Suisse doit pouvoir rapidement s'insérer sur le marché du travail ou suivre une formation. Tels sont les objectifs des mesures et offres ciblées mises sur pied dans les domaines de la formation, de l'emploi et de la sécurité sociale. Pour être efficaces, elles doivent toutefois être coordonnées entre elles, ce qui requiert une étroite collaboration entre les organismes étatiques compétents en la matière.

Coopération nationale

En 2010, soucieux d'optimiser la collaboration interinstitutionnelle (CII), le Conseil fédéral a institué des comités nationaux dans lesquels siègent des représentants de la Confédération et des cantons (voir encadré). En 2013, ces comités ont mené, au niveau des offices et des départements, diverses études

transversales qui se sont concentrées sur l'interprétariat communautaire, le passage de l'école obligatoire à la formation post-obligatoire et l'approfondissement de la collaboration interinstitutionnelle.

Encourager l'interprétariat communautaire

Les immigrés qui ne maîtrisent encore aucune langue nationale ont souvent de la peine à se faire comprendre dans certaines situations, d'où l'importance de l'interprétariat communautaire, qui contribue à ce que les instructions et les offres soient comprises et à ce que les immigrés puissent communiquer de manière adéquate (voir page 25). Cela permet d'éviter des malentendus et d'exprimer les attentes. L'interprétariat communautaire est utilisé dans des con-



textes très divers. Dans les domaines de la formation et de l'intégration sur le marché du travail, cette prestation n'est pas encore très utilisée, ce qui a incité l'ODM à initier, en collaboration avec ses partenaires CII, un projet visant à montrer dans quel contexte il est utile de recourir à un interprète communautaire et ce qu'il faut pour que cette aide soit sollicitée plus souvent. Il examine par ailleurs dans quelles institutions la qualité des conseils fournis s'est améliorée depuis qu'elles recourent à des interprètes communautaires. Enfin, des projets pilotes ont été lancés dans des domaines dans lesquels ces services n'ont pas encore été proposés à ce jour.

Faciliter la transition de l'école vers l'apprentissage d'un métier

Au terme de leur scolarité obligatoire, les élèves se mettent en quête d'une place d'apprentissage ou d'une formation. Or tous les jeunes ne parviennent pas à trouver un raccourci direct, raison pour laquelle la Confédération et les cantons ambitionnent d'améliorer le passage de l'école à une formation post-obligatoire, dite Transition I. Une attention particulière est portée aux solutions intermédiaires, dont le nombre et la variété font l'objet d'un recensement mandaté par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). Une autre étude s'intéresse à la collaboration interinstitutionnelle entre les acteurs de ce domaine.

Renforcer la collaboration dans l'encouragement de l'intégration

Une étude intitulée « Les formes de la collaboration interinstitutionnelle en Suisse : état des lieux et typologie » a été réalisée pour le compte de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) et du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). Elle recommande une collaboration étroite entre l'assurance-chômage, l'assurance-invalidité, l'aide sociale ainsi que les institutions de la formation professionnelle et, en particulier, de l'encouragement de l'intégration, après avoir constaté que les services compétents en matière d'intégration sont rarement représentés au sein des comités CII cantonaux.

Examiner les répercussions de l'immigration

L'immigration a des répercussions sur l'ensemble de la société. Voici plusieurs années qu'on en étudie les incidences sur les marchés du travail et du logement, les assurances sociales et le système de formation, afin que la Confédération et ses partenaires cantonaux et communaux puissent trouver des réponses adéquates aux enjeux posés. C'est à cette fin que le Conseil fédéral a créé deux comités interdépartementaux en mars 2013, un groupe de pilotage et un comité opérationnel. Ces organes, composés des services fédéraux compétents en matière d'immigration

et d'intégration, sont placés sous la houlette de l'ODM. Y participent notamment le SECO, le SEFRI, l'Office fédéral du développement territorial (ARE), l'Office fédéral du logement (OFL), le Service de lutte contre le racisme (SLR) et l'OFAS. Les partenaires des cantons et des communes sont également impliqués.

Le groupe de pilotage et le comité se sont réunis pour la première fois en 2013, les discussions ayant porté pour l'essentiel sur l'échange d'informations sur les répercussions de l'immigration et de l'intégration sur la Suisse et sur la manière dont les autorités peuvent mieux coordonner leurs mesures d'intégration.

A titre d'exemple, on peut citer les projets du SEFRI, du SECO et de l'ODM visant à améliorer les offres portant sur la qualification professionnelle ainsi que sur la prise en compte et la reconnaissance des prestations en matière de formation. Ces offres sont essentielles pour réussir l'intégration des immigrés sur le marché du travail et dans le système de formation. Le SEFRI et le SECO ont mandaté des études, tandis que l'ODM mène un projet pilote sur l'utilisation du potentiel des personnes admises à titre provisoire et des réfugiés bien qualifiés (voir page 31). Les conclusions et les recommandations en matière d'intégration de ces deux études ainsi que du projet pilote seront compilées pour obtenir une image exhaustive.

Collaboration interinstitutionnelle (CII)

La CII est une stratégie commune mise en place dans le domaine de la formation et de l'intégration professionnelle. Elle doit permettre aux immigrés de trouver plus facilement du travail, grâce notamment au fait que les mesures dans les domaines de la formation, de l'assurance-chômage et de l'assurance-invalidité, de l'aide sociale et de la migration/intégration sont mieux coordonnées. Pour ce faire, une collaboration étroite entre les services publics compétents aux trois niveaux étatiques est requise. Aussi un Comité national de pilotage CII, un comité national de développement et de coordination CII et un bureau national CII ont-ils été mis sur pied en novembre 2010. On trouve également des structures et des organisations CII dans les cantons.

Vous trouverez de plus amples informations sur www.iiz.ch

Le jeu de l'intégration en vaut la chandelle

Il est important que les immigrés puissent trouver leurs repères et subvenir à leurs propres besoins en Suisse, et que leurs enfants puissent développer leurs pleines capacités. Autant d'objectifs importants de l'encouragement étatique de l'intégration. Le jeu en vaut-il la chandelle ? Qu'en est-il des coûts en cas d'intégration insuffisante ? La parole à deux experts en la matière.

Réussite en matière de formation grâce à l'encouragement préscolaire

ODM : **Tobias Fritschi**, une étude menée en Allemagne a montré qu'il existe un lien entre l'encouragement préscolaire et la réussite en matière de formation chez des enfants issus de la migration. Qu'apporte l'encouragement préscolaire d'enfants de moins de trois ans ?

Prof. Tobias Fritschi : Cette étude a examiné combien d'enfants ayant fréquenté une crèche avant leur troisième anniversaire suivaient plus tard une école de maturité. Elle a montré que les enfants issus de familles défavorisées profitaient particulièrement de la crèche, d'une part parce qu'un tel environnement favorise le développement du langage des enfants et que ces derniers font des expériences importantes en jouant ou en bricolant avec d'autres enfants. D'autre part, les éducatrices peuvent identifier les enfants qui requièrent une aide supplémentaire. Elles ont aussi connaissance des problèmes qui peuvent survenir dans une famille ou des courriers destinés aux parents qui ne sont pas compris.

Ne suffit-il pas d'encourager un enfant à partir de l'âge de quatre ans à l'école enfantine ?

Le retard de développement des enfants issus de familles défavorisées est déjà bien trop important à l'âge de quatre ans. Les éventuels troubles et problèmes familiaux ne sont identifiés que plus tard. Ce qui est important, c'est le passage de l'encouragement préscolaire à l'école enfantine et primaire, où il s'agit de poursuivre les efforts d'encouragement et le travail avec les parents.

Quels sont les bénéfices des offres destinées aux immigrés jeunes et adultes ?

Certains immigrés qui ont passé entre les mailles du filet et qui ont connu des difficultés à l'école rattrapent leur formation

professionnelle par la suite, d'où l'importance des offres de rattrapage en matière de formation pour l'intégration professionnelle des immigrés.

Vous êtes coauteur d'une étude sur les coûts d'une intégration insuffisante en Allemagne, qui montre que les immigrés bien intégrés sont moins souvent au chômage et contribuent davantage aux caisses de l'Etat en termes nets. Les étrangers bien intégrés ne sont toutefois pas en meilleure santé. L'encouragement de l'intégration n'a-t-il donc aucun effet sur la santé ?

Une personne incapable de se faire comprendre à l'hôpital peut potentiellement être traitée de manière inadéquate. Cela étant, l'impact de l'interprétariat communautaire, par exemple, dans le domaine de la santé est difficilement mesurable. L'étude citée révèle néanmoins que les étrangers bien intégrés se sentent en meilleure santé. J'argumenterais en la matière en me servant de l'approche par les capacités de l'économiste et Prix Nobel Amartya Sen : lorsqu'une personne n'a accès ni à la santé, ni à la formation et qu'elle est incapable de se faire comprendre, elle n'est pas en mesure de développer ses pleines capacités sur la durée. Il en va de même pour la discrimination en matière de recherche d'emploi : quiconque est discriminé en raison de ses origines ou de sa couleur de peau ne peut pas développer son potentiel professionnel.

Les résultats de ces deux études valent-ils pour la Suisse ?

La composition de la population migrante en Allemagne est quelque peu différente de celle de la Suisse et, proportionnellement parlant, l'Allemagne compte moins d'immigrés. Cela étant, les principales conclusions de ces études s'appliquent bien à la Suisse.

Il vaut la peine d'investir dans la langue et la formation professionnelle

ODM: **Michael Morlok**, vous êtes coauteur d'une étude sur les coûts d'un manque d'intégration professionnelle des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire en Suisse. Les mesures d'intégration sont-elles économiquement pertinentes?

Dr Michael Morlok: Il n'est pas toujours possible d'évaluer si une mesure est rentable. Mais les coûts d'un manque d'intégration sont énormes: d'une part, une personne sans activité lucrative perçoit des allocations sociales. D'autre part, des recettes fiscales échappent à l'Etat. Prenons l'exemple d'une famille de réfugiés comptant quatre membres en ville de Zurich. Lorsque les deux parents trouvent un travail et gagnent un salaire mensuel cumulé de 5 700 francs, l'Etat économise plus de 50 000 francs par an, d'après nos modélisations.

Vous avez également examiné l'effet des mesures du marché du travail (MMT) formulées par l'assurance-chômage. Les immigrés participant à une MMT trouvent-ils plus rapidement du travail?

Nous avons examiné si les personnes participant à une MMT sont conviées plus souvent à un entretien d'embauche. Pour ce faire, nous avons compté le nombre de postulations et d'entretiens d'embauche avant, pendant et après une MMT. Nous avons pu constater que tous les types de MMT – à l'exception des stages pratiques – ont pour conséquence que les participants sont conviés plus fréquemment à un entretien d'embauche. Les immigrés, même deux fois plus souvent. Ce sont les personnes ayant des chances plus faibles de trouver un emploi qui ont le plus profité des mesures du marché du travail.

Vaut-il fondamentalement la peine d'investir dans les compétences linguistiques et dans la formation professionnelle des immigrés?

Les personnes ayant des compétences linguistiques très limitées et sans formation reconnue en Suisse ne trouvent souvent qu'un emploi mal rémunéré. Elles travaillent souvent à titre temporaire, sur appel ou à un taux d'activité qui ne permet pas de subvenir à leurs propres besoins. D'où la nécessité, par exemple, de recourir à des prestations complémentaires ou à des subsides de caisse-maladie pour pouvoir joindre les deux bouts. L'acquisition de compétences linguistiques et de qualifications professionnelles requiert certes du temps mais elle améliore les chances de décrocher un poste stable. Pour les personnes qui sont amenées à séjourner durablement en Suisse, il vaut donc assurément la peine d'investir dans la formation linguistique et professionnelle.



Prof. Tobias Fritschi, 1975, économiste, travaille depuis 2009 à la Haute école spécialisée bernoise en tant que chef de projet et chargé de cours. Parmi ses thèmes prioritaires figurent les analyses coûts-bénéfices sociaux, l'économie de la formation et de la santé, la migration et l'intégration ainsi que les statistiques et l'économétrie.

Sources:

Volkswirtschaftlicher Nutzen von frühkindlicher Bildung in Deutschland (2008) (seulement en allemand): www.buerobass.ch/pdf/2008/volkswirtschaftlicher_nutzen_fruehkindlicher_bildung_deutschland_kurzfassung%20_d.pdf

Kosten unzureichender Integration von ZuwanderInnen in Deutschland (2008) (seulement en allemand): www.buerobass.ch/pdf/2008/Kosten_unzureichender_Integration_ZuwanderInnen_D_Bericht.pdf



Dr Michael Morlok, 1977, économiste, travaille comme chef de projet chez B,S,S. Volkswirtschaftliche Beratung. Parmi ses thèmes prioritaires figurent le marché du travail et la migration, la sécurité sociale et le développement économique.

Sources:

Evaluation der Arbeitsmarktlichen Massnahmen – Wirkung auf Bewerbungsverhalten und -chancen (2014) (seulement en allemand): www.seco.admin.ch//dokumentation/publikation/00004/05435/index.html

Kosten und Nutzen der Arbeitsmarktintegration von Flüchtlingen und vorläufig Aufgenommenen (2013) (seulement en allemand): www.bfm.admin.ch/bfm/fr/home/publiservice/berichte/integration.html



Encouragement spécifique de l'intégration dans les cantons

Fin du programme des points forts

L'ODM a participé, en 2013 aussi, au financement de mesures d'intégration dans les cantons à hauteur de quelque 13,4 millions de francs. A partir de 2014, ces domaines seront soutenus dans le cadre des programmes d'intégration cantonaux (PIC).

En 2013, les cantons ont poursuivi le programme des points forts, tout en préparant les programmes d'intégration cantonaux (PIC) dont le lancement était prévu pour 2014 (voir page 9). L'ODM a investi la plupart des ressources, soit 8,3 millions de francs, dans le domaine de la langue et de la formation. Plus de 100 000 personnes ont participé aux quelque 5 000 offres de cours de langue cofinancées par des fonds fédéraux.

L'ODM a soutenu l'encouragement préscolaire à hauteur de 1,2 million de francs, les mesures financées visant notamment à encourager les familles issues de la migration à recourir davantage à ces offres. La qualification des éducateurs a été également soutenue afin d'encourager de manière ciblée les enfants allophones.

Les 30 centres de compétence Intégration (CCI), qui ont bénéficié d'une aide d'environ 3 millions de francs en 2013, informent et conseillent les immigrés, les employeurs ainsi que les autorités, dont ils coordonnent les offres.

L'ODM a également investi environ 1,1 million de francs pour soutenir les centres d'interprétariat communautaire. En 2013, plus de 187 000 heures d'interprétariat ont été effectuées.

Langue et formation

La connaissance de la langue comme clé de l'intégration

En 2013, les cantons ont collaboré plus étroitement avec les communes afin d'optimiser et de mieux faire connaître l'offre de cours de langue, ce qui leur a permis de mieux atteindre les différents groupes cibles. Plus de 100 000 personnes ont profité des quelque 4 900 offres d'encouragement linguistique, que l'ODM a financées à hauteur de 8,3 millions de francs.

Maîtriser la langue locale permet de trouver plus rapidement un emploi fixe, de continuer à se former et de mieux s'en sortir au quotidien. Parler la même langue facilite le contact avec les autorités, avec l'école et avec les voisins. Tous les immigrés sont appelés à acquérir des connaissances d'une langue nationale. Les cantons proposent à cette fin une large palette de cours de langue.

Cibler différents groupes cibles

Les migrants désireux de suivre un cours de langue n'ont pas tous les mêmes bases. Celui qui doit d'abord apprendre l'alphabet latin aura d'autres besoins que celui qui veut suivre une formation continue. Il ressort d'analyses complémentaires qu'il n'existe pas suffisamment de cours de langue pour les personnes ayant très peu de connaissances préalables, ce qui a incité les cantons à élargir leur offre. Ainsi, le cours « Deutsch Plus » proposé par le canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures aide par exemple les participants à mieux s'intégrer sur le marché du travail, tandis que le cours « Offene Tür » mis sur pied dans le canton d'Obwald cible les femmes immigrées, qui, outre l'apprentissage de la langue, obtiennent des informations sur le système scolaire ainsi qu'en matière de santé et d'éducation des enfants.

Utiliser les synergies

En 2013, l'accent a été mis sur la coopération entre les autorités cantonales et communales ainsi qu'avec d'autres institutions. Le canton d'Uri a ainsi proposé des modules de cours en commun avec les offices régionaux de placement (ORP). A l'heure actuelle, la plupart des cours de langue sont saisis dans des bases de données et publiés sur Internet, ce qui permet aux immigrés de trouver rapidement un cours à proximité et adapté à leurs besoins, tandis que les centres de langue évitent ainsi les doublons.

Investir dans la qualité

Tous les cantons sont en train de professionnaliser et d'étoffer leurs offres dans le cadre des programmes d'intégration cantonaux (voir page 9), l'objectif étant d'adapter les cours de langue au concept d'encouragement linguistique fide (voir page 30).

Interconnecter les offres au niveau interrégional

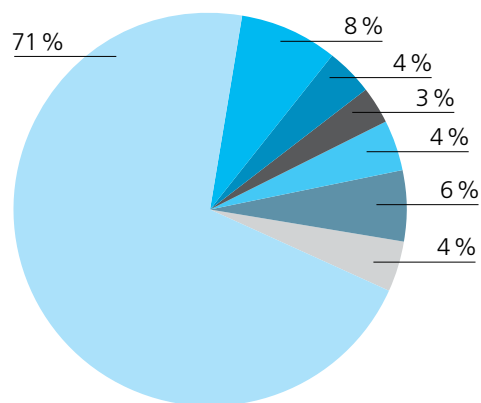
Il existe un grand intérêt pour les cours de langue destinés aux immigrés dans les cantons et les communes, dont un grand nombre ont établi une étroite collaboration intra- ou intercantonale pour mettre en place des sites web communs proposant des cours de langue et d'intégration (voir par exemple www.integration-zentralschweiz.ch).

Bâle-Ville: apprendre l'allemand en dépit des problèmes de santé

Lorsqu'on souffre de douleurs chroniques, il est souvent impossible de suivre un cours de langue standard.

Le projet « Deutsch für Migrantinnen und Migranten mit chronischen Schmerzen » comble cette lacune. Initié en 2009 par la fondation ECAP, en collaboration avec le département de psychosomatique de l'Hôpital universitaire de Bâle, il vise principalement à aider les participants à mieux se faire comprendre au quotidien, mais aussi à l'hôpital ou face à l'administration publique. Ce cours permet aussi aux personnes de sortir de leur isolement et d'être en contact avec d'autres personnes deux fois par semaine.

Vue d'ensemble des offres d'apprentissage linguistique



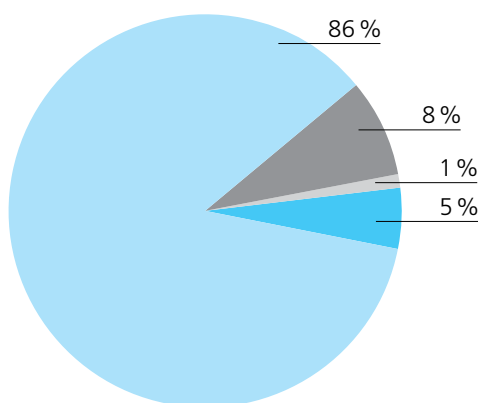
Cours de langue	
Cours d'alphabétisation et de post-alphabétisation	
Cours de langue parents-enfants/mères-enfants/pères-enfants	
Cours d'intégration	
Cours d'introduction, de motivation, de conversation et rencontres	
Mesures d'intégration sociale	
Autres	

Jura: Comunica – cours de français à bas seuil

Les immigrés désireux d'apprendre le français ne possèdent pas tous les mêmes bases. Le programme Comunica regroupe quatre centres de langue qui prennent en compte la vitesse d'apprentissage et les connaissances préalables des participants. Les cours ont lieu à différentes heures de la journée pour permettre aux personnes travaillant en rotation par équipe d'y assister. Certains établissements offrent par ailleurs un service de garde d'enfants. Les modules de cours sont aménagés de manière que les participants puissent, le cas échéant, changer de module ou de prestataire de service. Les offres sont coordonnées par le bureau cantonal de l'intégration, qui collabore pour ce faire étroitement avec un institut de formation d'adultes.



Vue d'ensemble sur les cours de langue



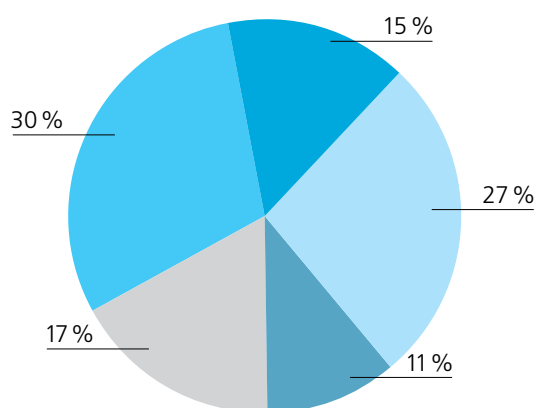
Cours de langue niveau A1 à A2 (CECR ou équivalent)

Cours de langue niveau B1 (CECR ou équivalent)

Cours de langue niveau supérieur à B1 (CECR ou équivalent)

Cours de langue (plusieurs niveaux)

Parts de financement aux projets



Confédération

Cantons

Communes

Tiers

Participants



Encouragement préscolaire

Renforcer les jeunes enfants et leurs parents

L'encouragement dans le domaine préscolaire favorise le développement des jeunes enfants, contribuant ainsi à l'égalité des chances. En 2013, les cantons et les communes ont aussi optimisé leurs offres dans ce domaine, en bénéficiant d'une aide d'environ 1,2 million de francs de l'ODM.

Les premières années de vie sont déterminantes pour la réussite des enfants à l'école et plus tard dans la vie professionnelle. Or, tous les parents ne sont pas en mesure de soutenir leurs enfants de manière suffisamment variée dans leur développement. En particulier les familles socialement défavorisées, qui sont souvent issues de la migration, ont besoin d'aide en la matière, car elles ignorent souvent tout des offres susceptibles de les soutenir, à l'instar des services de conseil aux parents, des groupes de jeu ou des cours d'éducation. Forts de ce constat, les cantons et les communes ont multiplié leurs efforts de communication en 2013 pour atteindre ces groupes cibles.

Le personnel pédagogique doit également être soutenu car le nombre croissant d'enfants plurilingues dans les groupes de jeu et les crèches placent les éducateurs face à de nouveaux enjeux dans le domaine de l'encouragement linguistique et du travail avec les parents. Plusieurs cantons ont élargi l'offre de formation continue en la matière.

Enfin, il s'agit aussi de clarifier les compétences au sein de l'administration pour favoriser une collaboration plus étroite entre les différentes autorités et institutions qui sont en contact avec des parents et de jeunes enfants. Durant l'année sous revue, divers cantons et communes se sont ainsi attelés à la tâche d'élaborer des concepts et des stratégies globales. Les bienfaits de l'encouragement préscolaire sont scientifiquement prouvés : les enfants stimulés tôt dans leur développement ont plus de facilité à l'école enfantine, réussissent mieux à l'école et en apprentissage et fréquentent plus souvent une école de maturité (voir entretiens à la page 16). A contrario, le manque de stimuli dès le plus jeune âge entraîne des retards de développement qu'il est difficile de rattraper entièrement par la suite, même avec des mesures pédagogiques ciblées. Les investissements dans ce domaine sont donc bénéfiques à long terme pour l'ensemble de la société.

Winterthour: lieux de rencontre pour parents et jeunes enfants

Les lieux de rencontre parents-enfants (« Elki-Treffs ») aménagés par la ville de Winterthour permettent aux mamans et aux papas de tisser de nouveaux liens et d'échanger sur les questions d'éducation et de la vie quotidienne. En cas de besoin, une animatrice fournit du matériel d'information et lors de problèmes sociaux ou de santé majeurs, elle aiguille vers des centres de conseil spécialisés. Pendant que les adultes s'entretiennent, les enfants découvrent de nouveaux jeux et jouets, apprennent à évoluer en groupe et sont stimulés de diverses manières, tandis qu'une éducatrice s'occupe des frères et sœurs plus âgés. Cette offre est proposée dans différents lieux pour une période de deux heures par semaine et s'adresse avant tout aux familles socialement défavorisées, qu'elles soient issues ou non de la migration. Aucune connaissance de l'allemand n'est requise.

Vous trouverez de plus amples informations sur www.familienstaerken.ch

Neuchâtel: livres à l'air

Tous les parents ne lisent pas des histoires à leurs enfants et ne les emmènent pas à la bibliothèque, des activités pourtant très importantes car les enfants dont on éveille tôt l'intérêt pour l'écrit auront plus de facilité à l'école. Un constat qui incite les animatrices de l'association PIP (Prévention de l'illettrisme au préscolaire) à se rendre avec des livres d'images dans des lieux fréquentés par les enfants et leurs parents, dont des parcs, pour stimuler la curiosité et la soif d'apprendre des plus petits. Ils profitent de l'occasion pour discuter avec les parents et les sensibiliser à l'importance de la lecture. L'association PIP collabore également avec des crèches et d'autres institutions pour promouvoir la lecture. Son engagement lui a valu de recevoir, en 2012, le Prix d'intégration « Salut l'Etranger » décerné par le canton de Neuchâtel.

Vous trouverez de plus amples informations sur www.pip-ne.ch

Une multitude d'activités pour un large public

Les centres de compétence Intégration (CCI) contribuent à ce que les immigrés trouvent vite leurs repères dans leur quotidien en Suisse. Ils informent et conseillent aussi les autorités, les spécialistes et les employeurs, mettent sur pied des événements et réalisent un travail de relations publiques. La Confédération a financé les CCI à hauteur d'environ 3 millions de francs en 2013.

Les 30 centres cantonaux, régionaux et communaux de compétence Intégration (CCI) conseillent par exemple les employeurs dans la recherche d'un cours de langue pour leurs collaborateurs. Ils aident aussi les immigrés à compléter des formulaires ou les informent du système scolaire cantonal. Outre les conseils fournis par téléphone ou dans le cadre d'un entretien personnel, les CCI tiennent à disposition du matériel d'information destiné à différents groupes cibles et mettent sur pied des événements.

Les CCI proposent également d'accompagner des projets, notamment pour des organisations de migrants, et réalisent leurs propres projets, entre autres dans les domaines de l'encouragement préscolaire et de l'apprentissage linguistique. Enfin, ils collaborent de manière toujours plus étroite avec les autorités, les écoles et d'autres structures ordinaires. Des objectifs annuels sont définis et contrôlés périodiquement pour chaque domaine d'encouragement.

Un enjeu majeur reste d'atteindre les différents groupes cibles, par exemple les migrants plus âgés. La collaboration avec l'économie privée et les autorités communales doit elle aussi encore être améliorée.

Grâce à la variété d'activités qu'ils proposent et au réseau d'antennes locales qu'ils entretiennent, les CCI touchent un large public et fournissent un travail de qualité dans le domaine de l'intégration.

Quelques exemples de l'année 2013

Canton de Berne: au « SprachSofa » du CCI Thoune-Oberland, les immigrés peuvent améliorer leurs connaissances de l'allemand dans un environnement détendu, en parlant d'alimentation, du système scolaire et de formation professionnelle ou encore de politique suisse, mais aussi de la vie dans leur pays d'origine et dans leur pays d'accueil. Pendant que les adultes s'entretiennent, les petits s'amusent dans le groupe de jeu tout en apprenant l'allemand. Le groupe de jeu est animé par une enseignante dûment formée issue de la migration.

Canton du Tessin: pour couvrir l'ensemble du canton, le CCI collabore avec quatre organisations partenaires locales. Un point prioritaire est clairement l'information des nouveaux arrivants. En cas de besoin, les communes et les autorités disposent par ailleurs d'interlocuteurs compétents pour les soutenir dans l'intégration des migrants.

Canton de Bâle-Ville: nombre d'entreprises accueillent des employés d'origines diverses. Comment la direction, le service du personnel et les supérieurs doivent-ils s'y prendre pour assurer une collaboration réussie au sein de l'entreprise? Le CCI de Bâle-Ville conseille les entreprises et leur montre comment utiliser de manière optimale le potentiel des collaborateurs issus de la migration. Il organise également des réunions d'information internes ou externes aux entreprises, spécifiquement destinées aux immigrés et traitant de thèmes liés au monde du travail et à la vie en Suisse.

Interprétariat communautaire

Comprendre et se faire comprendre

En 2013, l'ODM a financé à hauteur de 1,1 million de francs les 13 centres d'interprétariat communautaire dont les prestations sont essentielles, notamment dans le domaine de la santé. D'où la collaboration étroite entre l'ODM et l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) en la matière.

L'apprentissage d'une langue étrangère demande du temps. Quiconque ne maîtrise pas encore bien la langue locale rencontre souvent des difficultés à comprendre un diagnostic médical ou à s'exprimer lors d'une réunion de parents à l'école. Dans de telles situations, nombre d'immigrés sont dépassés, ce qui conduit souvent à des malentendus. Ces derniers peuvent être évités grâce à la disponibilité, dans toute la Suisse, de quelque 2 000 interprètes communautaires formés qui traduisent dans plus de 100 langues.

Ces spécialistes œuvrent depuis de nombreuses années dans des écoles, des hôpitaux ou des services d'aide sociale. Lorsqu'il s'agit de clarifier des situations complexes ou de prendre des décisions, il est nécessaire de pouvoir compter sur des interprètes qui connaissent le contexte culturel des immigrés. Ceux-ci peuvent alors exprimer leurs attentes et leurs craintes, de même qu'ils peuvent comprendre ce que l'on attend d'eux.

Exigences de qualité élevées

C'est dans le domaine de la santé que la demande d'interprétariat communautaire reste la plus forte, avec 110 464 heures d'interprétariat réalisées (59%). 26% des heures ont été fournies dans des services d'aide sociale, 12% dans des établissements de formation, tandis que 3% se répartissent sur les domaines restants.

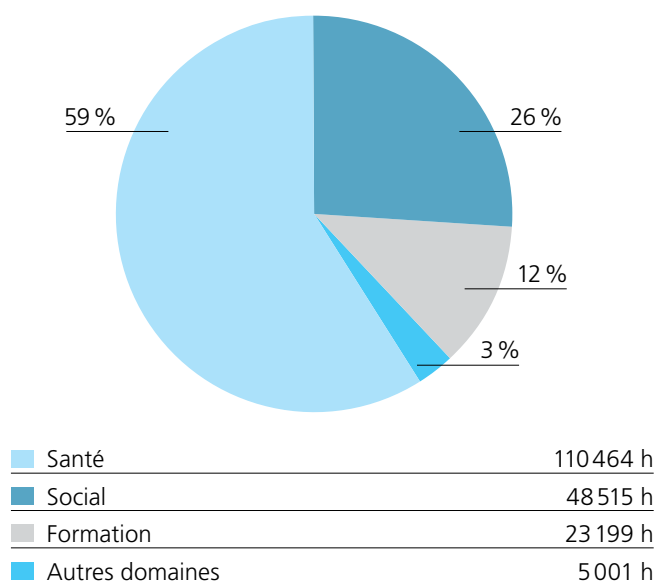
La satisfaction des clients et la garantie de la qualité sont deux éléments essentiels pour les centres d'interprétariat, si bien que les interprètes communautaires suivent régulièrement des formations continues et participent à des contrôles. En 2013, 60% des heures d'interprétariat ont été réalisées par des interprètes disposant d'un certificat délivré par l'association faîtière INTERPRET (voir encadré à la page 26). Les contributions versées par l'ODM aux centres d'interprétariat communautaire sont surtout consacrées à

l'amélioration continue du degré de professionnalisme.

Le nombre d'heures réalisées par des interprètes communautaires ne cesse d'augmenter d'année en année. Entre 2012 et 2013, il a ainsi crû de 15 000 heures pour dépasser les 187 000 heures, ce qui montre que les institutions et les spécialistes sont de plus en plus convaincus de l'utilité de cette offre. L'interprétariat communautaire contribue aussi à économiser des coûts, par le fait que les instructions sont comprises de manière précise et que les incertitudes sont rapidement levées.

Les programmes d'intégration cantonaux ont été lancés début 2014 (voir page 9), ce qui a pour conséquence un transfert de l'ODM aux cantons de la responsabilité pour les centres d'interprétariat communautaire.

Nombre d'heures d'intervention par domaine



INTERPRET – une organisation faîtière professionnelle

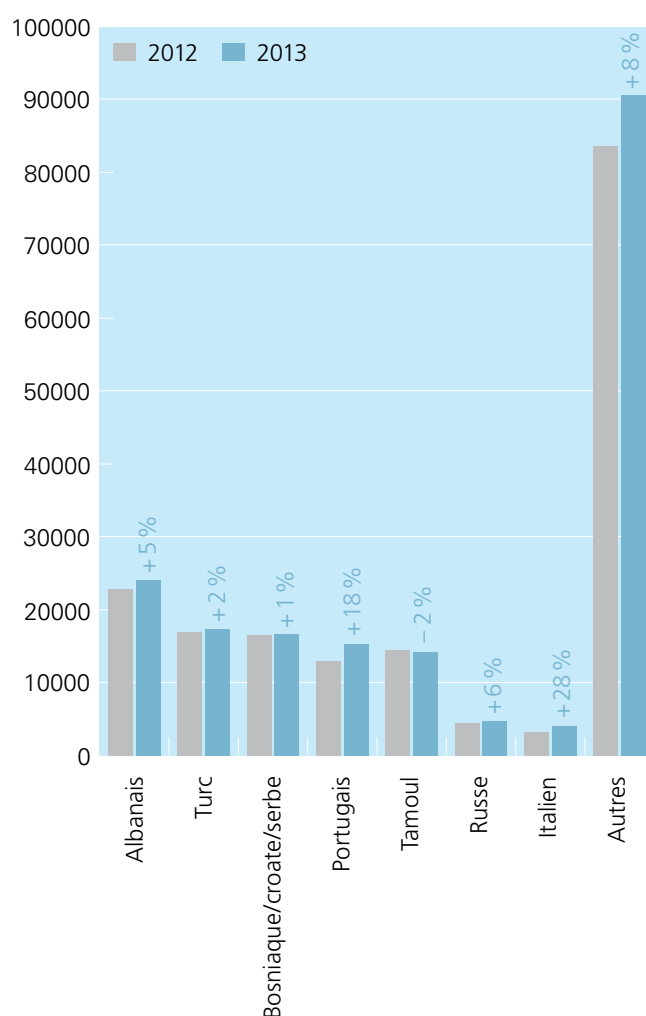
INTERPRET, l'Association suisse pour l'interprétariat communautaire et la médiation interculturelle, est une association indépendante qui fait office d'organisation faîtière nationale des interprètes communautaires, des services de médiation et des institutions de formation. Depuis 2004, elle délivre un certificat qui atteste que les interprètes communautaires sont à la hauteur des exigences pratiques de leur mandat dans les domaines de la santé, du social et de la formation. Pour obtenir ce certificat, il faut avoir réussi deux modules de formation, avoir pratiqué au moins 50 heures d'interprétariat et avoir répondu aux exigences linguistiques. Avec l'aide de l'organe de qualification «IDEA sagl», INTERPRET veille à un interprétariat communautaire de haute qualité.

En 2013, 47 examens d'interprétariat ont eu lieu, de même que différentes procédures de reconnaissance. 91 certificats d'interprète et 11 brevets fédéraux ont été obtenus. 42% des 1998 interprètes communautaires actifs en 2013 possèdent un certificat délivré par INTERPRET. Ils ont réalisé 60% des heures d'interprétariat.

Vous trouverez de plus amples informations sur [trialog](http://trialog.inter-pret.ch).
<http://trialog.inter-pret.ch>

Nombre d'heures d'intervention par langue

Albanais	24 019 h
Turc	17 399 h
Bosniaque/croate/serbe	16 660 h
Portugais	15 339 h
Tamoul	14 261 h
Russe	4 785 h
Italien	4 093 h
Autres	90 623 h
Totale	187 179 h







Programmes et projets d'envergure nationale de la Confédération

Faire évoluer l'encouragement de l'intégration

La Confédération finance des programmes et des projets d'envergure nationale dans le but d'en tirer des enseignements nouveaux et de faire évoluer l'encouragement de l'intégration. Les projets sont encadrés par l'ODM et la Commission fédérale pour les questions de migration (CFM), qui ont investi au total 6 millions de francs à cette fin.

Les programmes et projets d'envergure nationale menés sous la houlette de l'ODM viennent compléter les programmes d'intégration cantonaux (PIC) (voir aussi page 9). Ils visent à développer des instruments d'assurance-qualité et de contrôle de l'efficacité, de même qu'à tester de nouvelles approches grâce à des projets novateurs. Ils ambitionnent en outre de combler les lacunes présentes dans l'offre actuelle, l'idée étant de proposer sur l'ensemble du territoire national des offres de bonne qualité et accessibles à tous. Le but est d'inciter les acteurs impliqués, comme les autorités, les écoles, les centres de conseil et les associations, à collaborer plus étroitement et à coordonner leurs offres. En 2013, l'ODM a soutenu 103 projets.³ L'ampleur et les objectifs des programmes et projets d'envergure nationale sont présentés ci-après à l'aide de plusieurs exemples importants.

Programmes et projets d'envergure nationale de la CFM

La CFM a poursuivi ses deux programmes « Periurban » et « Citoyenneté ».

Le premier soutient les efforts visant à améliorer la cohabitation en milieu rural. Y participent 50 communes dans 7 cantons. A l'occasion d'une journée nationale de mise en pratique, 150 personnes impliquées et intéressées ont échangé leurs points de vue et discuté de la manière de poursuivre ce projet. Le projet « Periurban » a été lancé en 2008. Sa troisième et dernière phase débutera en 2016. En 2013, les projets relevant du domaine « Citoyenneté » ont aussi été poursuivis. Par leur entremise, la CFM vise à encourager les actions offrant aux immigrés des voies nouvelles pour participer à l'aménagement de leur environnement.

Durant l'année sous revue, la CFM a soutenu 13 nouveaux projets et poursuivi 25 autres. Vous trouverez de plus amples informations sur les activités de la CFM dans son rapport annuel intitulé « Migration plein cadre ».⁴

³ L'annexe au rapport annuel 2013 contient une vue d'ensemble des programmes et projets d'envergure nationale de la Confédération. Il est disponible en version électronique sous : www.bfm.admin.ch/bfm/fr/home/publiservice/berichte/integration.html
> Rapports annuels « Mise en œuvre des mesures d'intégration »

⁴ Rapport annuel 2013 de la CFM : www.ekm.admin.ch > publications > rapports annuels

Standards nationaux pour les cours de langue

Le concept « fide I Français, Italien, Allemand en Suisse – apprendre, enseigner, évaluer » a été développé pour favoriser l'intégration linguistique des immigrés. Axé sur la pratique, ce système d'apprentissage permet aux allophones de pouvoir rapidement se faire comprendre au quotidien en Suisse. En 2013, quelque 700 formateurs ont pu se familiariser avec l'approche didactique de fide, dans lequel l'ODM a investi 1 million de francs durant l'année sous revue.

Le concept d'encouragement linguistique fide permet d'appliquer les connaissances acquises dès la première leçon. Grâce à des scènes tirées de la vie quotidienne, les participants apprennent à prendre rendez-vous chez le médecin, à apporter un appareil en réparation ou à compléter un formulaire.

En 2013, quelque 700 formateurs ont pu se familiariser avec fide dans le cadre de plus de 40 formations d'introduction organisées dans tout le pays. Ils apprécient la mise à disposition, avec fide, d'outils d'apprentissage axés sur la vie quotidienne en Suisse. La première formation modulaire destinée aux enseignants, qui se verront décerner un certificat de formateur en langue dans le domaine de l'intégration, débutera fin 2014. En 2013, de nombreux prestataires de cours de langue ont commencé à travailler avec l'approche fide. Un concept d'assurance-qualité est actuellement mis sur pied afin de garantir l'application de standards uniformes pour fide à l'échelle nationale.

Les immigrés doivent souvent attester de leurs connaissances linguistiques, par exemple lorsqu'ils cherchent un emploi. Or, il n'existe à l'heure actuelle aucun test de langue fondé sur la vie quotidienne en Suisse. Face à ce constat, l'ODM a mandaté en 2013 la mise au point d'une évaluation du niveau de langue et d'un passeport des langues, la première pour attester que la personne concernée sait s'exprimer dans la langue nationale requise, le deuxième pour montrer de manière simple comment les connaissances linguistiques ont été acquises.

Pour plus de détails, vous pouvez consulter www.fide-info.ch/fr

Apprendre du quotidien

R. a un gros rhume et la toux. Elle se trouve dans une pharmacie et cherche un médicament. La pharmacienne demande s'il s'agit d'une toux sèche ou grasse. R. hausse les épaules, elle ne comprend pas. La pharmacienne mime alors une toux sèche, ce qui fait rire les deux femmes. R. acquiesce en disant: « Oui, oui, sèche. » Elle se voit remettre un médicament et demande combien de fois par jour elle doit le prendre. Si elle comprend tout de suite la réponse « 3x par jour », ce n'est pas le cas de l'information « avant les repas », trop difficile pour elle. Elle sourit d'abord d'un air gêné, puis demande: « Comment ? » La pharmacienne répète alors ses instructions mais de manière plus facile: « Vous le prenez trois fois par jour avant de manger. »

Une situation de vente ordinaire dans une pharmacie ? Pas tout à fait. Si R. a effectivement la toux et que la pharmacienne tout comme la pharmacie ne sont pas fictives, cette scène se joue devant une classe de langue, dont les élèves observent les moindres détails. Cet entretien de conseil est l'un des derniers exercices d'un module de cours selon fide.

Moni Nielsen, formatrice de cours de langue à l'AOZ de Zurich. Son rapport d'expérience avec fide a été publié dans la circulaire n° 65/2013 de l'AkDaF (Arbeitskreis für Deutsch als Fremdsprache).

Intégration professionnelle

Faciliter l'entrée sur le marché du travail

Les réfugiés reconnus et les personnes admises à titre provisoire devraient pouvoir trouver plus rapidement un emploi correspondant à leurs capacités. L'ODM a initié plusieurs projets, financés à hauteur de quelque 500 000 francs en 2013, pour concrétiser cet objectif.

Nombre de réfugiés et de personnes admises à titre provisoire peinent à trouver du travail. Différents projets mis sur pied par l'ODM visent à supprimer les obstacles et à mieux comprendre comment faciliter l'intégration professionnelle de ce groupe cible.

Coaching pour les personnes traumatisées

Le dernier des trois projets pilotes qui visaient à l'intégration professionnelle des personnes traumatisées relevant du domaine de l'asile 2013 a été bouclé en 2013. L'élément central de ce programme initié en 2009 était le coaching individuel pour la recherche d'emploi, un soutien nécessaire car les personnes traumatisées souffrent souvent de problèmes physiques et psychiques qui les affectent au quotidien et qui compliquent aussi la quête d'un emploi.

D'après les premiers résultats obtenus, le succès du « job coaching » est renforcé par une collaboration étroite avec les médecins et les autorités impliqués. Un tiers des 110 participants a trouvé une place de travail, tandis que 50% d'entre eux ont pu effectuer un stage, améliorant ainsi leurs chances de s'intégrer sur le marché de l'emploi. Ce projet pilote a été mis en œuvre par des organisations non gouvernementales. A Zurich, le « job coaching » a été intégré dans le programme d'intégration cantonal (PIC) dès 2014.⁵

« Exploiter le potentiel des migrants – formation de rattrapage »

Ce projet vise à permettre aux réfugiés reconnus qualifiés de trouver un emploi correspondant à leurs qualifications professionnelles. Sa mise en œuvre a été confiée à trois organisations – la fondation AOZ Zurich, l'Arbeitsgestaltung Ostschweiz et l'EPER Suisse romande –, qui procèdent à une évaluation détaillée avec chacun des participants, avant de définir les mesures à prendre pour faire reconnaître les diplômes et les expériences professionnelles. Le cas échéant, elles cherchent des offres de formation continue appropriées. Par la suite, elles accompagnent les participants dans la recherche d'un emploi.

Les trois organisations collaborent étroitement. En 2013, elles ont élaboré un système de suivi afin que leurs expériences se traduisent par des recommandations concrètes, et, in fine, que les procédures de reconnaissance soient optimisées. Le projet pilote prendra fin en 2018.

Etude sur le taux d'activité

L'ODM a mandaté une première étude⁶ visant à analyser l'intégration professionnelle des réfugiés reconnus et des personnes admises à titre provisoire sur une longue période. Il s'agit en l'occurrence d'examiner leur taux d'activité sur une durée de dix ans pour voir quels sont les facteurs qui contribuent à une intégration réussie. Fin 2013, les données quantitatives intermédiaires ont montré que le taux d'activité augmente sur la période citée. La partie qualitative de l'étude incluait un sondage auprès des employeurs. L'étude complète a été publiée en mai 2014. Il s'agit, à partir des résultats obtenus, de formuler des mesures concrètes pour faciliter l'accès des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire au marché du travail.

⁵ Plus d'informations sur :

Projet AOZ : www.stadt-zuerich.ch/aoz

Fondation Intégration pour tous : www.fondation-ipt.ch

Projet SAH/AFK Zurich : www.sah-zh.ch/angebot-im-ueberblick/ponte/

⁶ Lien vers l'étude : www.bfm.admin.ch/bfm/fr/home/publiservice/berichte/integration.html > rapports sur admis provisoires et réfugiés

Admission et intégration de groupes de réfugiés

Programme pilote destiné aux personnes particulièrement vulnérables

2013 a marqué le lancement du programme pilote visant à l'admission et à l'intégration de groupes de réfugiés en provenance de régions en guerre. Il permettra d'accueillir en Suisse, jusqu'en 2016, quelque 500 personnes particulièrement vulnérables. L'ODM et les cantons d'accueil ont élaboré un programme d'intégration destiné spécifiquement à ces groupes de réfugiés.

En septembre 2013, le Conseil fédéral a décidé de soutenir le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) pour la réinstallation de réfugiés qui sont dans l'impossibilité de rentrer chez eux. Au vu de la situation en Syrie, le Conseil fédéral a décidé d'accueillir d'abord en Suisse des groupes de réfugiés en provenance de cette zone de conflit. Le premier groupe est arrivé en novembre 2013 dans le canton de Soleure.

Ce programme pilote de trois ans a été mis sur pied à la demande du Département fédéral de justice et police (DJFP). L'ODM y contribuera à hauteur de 12 millions de francs jusqu'en 2016.

Coopération avec l'UNHCR...

Les personnes qui intègrent ce programme pilote ont d'ores et déjà été reconnues comme réfugiés par l'UNHCR. L'ODM pose un certain nombre de questions sur place ou par vidéoconférence pour s'assurer que les critères d'octroi de l'asile définis par la Suisse sont respectés. Chaque groupe comprend quelque 30 personnes particulièrement vulnérables, dont nombre de femmes, d'enfants et de blessés.

... et les cantons

A ce jour, huit cantons se sont déclarés prêts à accueillir des groupes de réfugiés. Avec l'ODM, ils ont conçu un programme d'intégration spécifique visant à ce que les nouveaux arrivants trouvent aussi vite que possible leurs repères en Suisse et, le cas échéant, bénéficient d'une aide médicale. Ce programme comporte quatre phases.

La première phase se déroule dans le pays d'origine sous la forme d'un entretien d'information culturelle avant le départ (Pre-Departure Cultural Orientation), pour préparer les réfu-

giés à leur vie en Suisse. Pendant plusieurs jours, ils reçoivent diverses informations, notamment sur la société, le système de formation et de santé ainsi que sur le marché du travail. Ils sont informés de leurs droits et devoirs ainsi que de la structure du programme d'intégration.

Dans un deuxième temps, les réfugiés se rendent en Suisse, où ils passent les premiers jours dans un centre d'enregistrement afin d'être questionnés, enregistrés et soumis à un examen médical.

Se construire une nouvelle vie

Ils sont ensuite logés dans un centre d'hébergement communautaire dans leur canton de domicile, où ils séjournent environ six mois et bénéficient d'un accompagnement intensif, que ce soit sous la forme d'un traitement médical, d'un cours de langue et de la scolarisation des enfants et des jeunes ou d'un service de coaching et de conseil professionnel destiné aux adultes. Un plan d'intégration personnel contraignant est établi pour chaque réfugié. Dès qu'un logement approprié est disponible, les réfugiés déménagent dans leur commune de domicile (4^e phase).

Se construire une nouvelle vie dans un endroit inconnu n'est pas une sinécure. Pour assurer un nouveau départ dans les meilleures conditions possibles, un coach accompagne les réfugiés pendant près de deux ans. Il élabore avec eux un plan d'intégration personnel et les informe de ce que l'on attend d'eux et des offres de soutien dont ils disposent. Il aide les personnes malades et traumatisées à trouver une thérapie appropriée. Son rôle est également d'inciter les familles à encourager leurs enfants de manière optimale et à les aider à bien intégrer l'école.

Associer les méthodes éprouvées aux nouvelles

Ce programme vient se greffer sur des offres existantes destinées aux migrants dans les cantons. Selon le cas, il faut faire appel à des solutions complémentaires, par exemple des places de thérapie pour les personnes victimes de traumatismes de guerre, qui sont mises à disposition par les cantons et cofinancées par la Confédération. Ce programme pilote sera suivi tout au long par des spécialistes. Après son bouclage en 2016, il fera l'objet d'une évaluation par une instance externe.

Mariages forcés

Améliorer la protection et le conseil

L'ODM et le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG) soutiennent conjointement des mesures de lutte contre les mariages forcés afin que les personnes touchées soient mieux protégées et conseillées.

Entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2013, la loi fédérale concernant les mesures de lutte contre les mariages forcés permet de poursuivre d'office les mariages conclus sous la contrainte et ceux contractés avec une personne mineure.

Une loi ne suffit cependant pas à mieux protéger les personnes concernées. Un constat qui a incité le Conseil fédéral à adopter, le 14 septembre 2012, un programme global de lutte contre les mariages forcés qui durera jusqu'en 2017 et qui inclut les domaines de la prévention, du conseil, de la protection et de la formation continue. Sa mise en œuvre relève de la compétence de l'ODM et du BFEG. L'ODM finance ce programme à hauteur de 2 millions de francs.

Les 18 projets réalisés dans le cadre de ce programme poursuivent sciemment des buts différents. Au cours des cinq prochaines années, il est prévu de mettre sur pied des réseaux régionaux contre les mariages forcés. Ils intégreront spécialistes et centres de conseil actifs dans divers domaines (violence domestique, protection de la jeunesse, intégration, planning familial, etc.) appelés à coordonner leurs actions pour mieux conseiller et protéger les personnes touchées.

Cette offre comprend la conception et le développement continu d'ateliers de travail et de modules de formation pouvant être fréquentés ou repris par différents groupes cibles. Du matériel d'information comme des dépliants, des brochures et des outils en ligne est mis à disposition dans différentes langues. Pour encourager les personnes touchées à s'adresser aux services spécialisés, il existe d'autres instruments comme les expositions, un film documentaire et des publications, qui peuvent être utilisées par des classes, des particuliers, des associations ou des organisations, par exemple. Un service de coaching existe aussi pour les spécialistes, les victimes (potentielles) et leur entourage.



Repenser son quartier

En Suisse, diverses zones d'habitation sont aux prises avec des difficultés particulières. Afin d'y améliorer la qualité de vie, la Confédération s'est associée à des cantons, des villes et des communes pour mettre en œuvre le programme « Projets urbains – Intégration sociale dans des zones d'habitation ». L'ODM a investi 230 000 francs dans ce projet en 2013.

La population d'un quartier ne se sent pas toujours à l'aise dans son environnement. Lorsque les locataires changent souvent ou qu'une langue commune fait défaut, il est difficile de tisser des rapports de voisinage. Les enfants et les jeunes manquent souvent de places de jeux et de lieux de rencontre pour s'y amuser de manière utile. Autant de circonstances propices aux tensions sociales.

Le programme « Projets urbains – Intégration sociale dans des zones d'habitation » vise à améliorer la qualité de vie dans des quartiers aux prises avec des difficultés particulières. Il s'agit de prévenir certaines évolutions observables à l'étranger. Initié en 2008, ce programme aide des villes et des agglomérations de communes à mettre en œuvre de telles actions, la condition étant que les différents acteurs, par exemple les autorités communales, les gérances immobilières et la population, travaillent main dans la main. Il n'est toutefois pas toujours aisé d'intégrer les habitants dans un véritable processus participatif constructif. Le quartier des Libellules, dans la commune genevoise de Vernier (voir encadré) illustre bien comment il faut s'y prendre pour réussir une telle entreprise.

Durant la première phase du projet pilote (2008–2011), le programme « Projets urbains » a apporté un soutien financier et technique à onze communes, tandis que dix communes participent à la deuxième phase (2012–2015). Dans le cadre de ce programme, la Confédération favorise également les échanges d'expériences à l'échelle nationale entre les communes participantes. Une journée sous le thème « S'intégrer, s'engager : la participation dans les projets urbains » a eu lieu en septembre 2013.

Pour plus de détails, vous pouvez consulter www.projets-urbains.ch

Des « Libellules » aux « Nouvelles Libellules »

A Vernier (GE), dans le quartier des Libellules, de nombreux habitants sont touchés par la pauvreté. Beaucoup d'entre eux vivent seuls et ne restent pas longtemps. Les querelles de voisinage ne sont pas rares. Au moment de la mise au concours du programme « Projets urbains », la commune a saisi cette opportunité au vol pour soumettre son projet « Les Nouvelles Libellules », qui vise à promouvoir la cohésion sociale, à améliorer l'image du quartier et à faire participer les habitants à son réaménagement. Le propriétaire des barres d'immeubles, où sont logés quelque 2 500 ménages, est une fondation qui soutient la réhabilitation du quartier en procédant à l'assainissement total des logements, au regroupement de petits studios en plus grands logements familiaux et à la construction de plusieurs pavillons destinés à des activités communautaires. A terme, ils abriteront une ludothèque, une bibliothèque, un lieu de rencontre pour jeunes avec animateur et un espace d'exposition d'art. Le service des parcs et jardins de la ville participe également au projet en associant les habitants au futur aménagement du parc du quartier. Les besoins des locataires ont été recensés en 2013 à l'aide d'un questionnaire écrit. Plus d'un cinquième des 2 500 ménages ont renvoyé un questionnaire dûment complété à la direction de projet. Des propositions et des idées ont également été élaborées dans le cadre d'ateliers de travail. Une travailleuse sociale engagée en automne 2012 pour ce projet soutient la population du quartier dans l'aménagement de leur nouvel espace de vie.

Vous trouverez de plus amples informations sur www.leslibellules.ch





Forfaits d'intégration

Intégration rapide pour les réfugiés et les personnes admises à titre provisoire

En 2013, la Confédération a versé 35,3 millions de francs aux cantons en faveur de l'encouragement de l'intégration des réfugiés reconnus et des personnes admises à titre provisoire. Les cantons utilisent ces fonds pour financer leur intégration professionnelle et sociale.

Les réfugiés reconnus et les personnes admises à titre provisoire séjournent en Suisse pour une longue durée, d'où l'importance qu'ils trouvent rapidement leurs repères sur leur nouveau lieu de domicile. Pour chaque réfugié reconnu et chaque personne admise à titre provisoire, la Confédération verse aux cantons un forfait d'intégration de 6 000 francs.⁷ Il s'agit d'une contribution unique versée lors de la reconnaissance du statut de réfugié, respectivement de l'octroi de l'admission à titre provisoire.

Cet argent est destiné à intégrer aussi vite que possible les immigrés sur le marché du travail et à les encourager à apprendre une langue nationale. Il sert aussi à favoriser l'intégration sociale des personnes qui sont dans l'incapacité, pour des raisons de santé ou familiales (garde d'enfants en bas âge), d'exercer immédiatement une activité lucrative. Leur insertion professionnelle s'en trouvera par la suite facilitée.

Intégration professionnelle et sociale

Les cantons ont poursuivi la mise en œuvre des mesures et projets existants, tout en élargissant l'offre, de même qu'ils élaborent de plus en plus souvent des plans d'intégration personnels.

Dans un premier temps, ils procèdent en général à une analyse du potentiel avec les personnes concernées, avant de leur proposer un coaching individuel. Pour les adolescents et les jeunes adultes, l'accent est mis sur la formation professionnelle initiale et les qualifications, dont un cours de langue de niveau supérieur (B1/B2).

Différents cantons ont par ailleurs renforcé la collaboration avec les structures ordinaires, comme les écoles, les employeurs, les ORP ou les services d'orientation professionnelle, ce qui permet aux réfugiés et aux personnes admises à titre provisoire de participer à des mesures d'intégration professionnelle ou de profiter d'offres transitoires.

⁷ Voir art. 18 de l'ordonnance sur l'intégration des étrangers (OIE); RS 142.205

Exemples tirés des cantons

En octobre 2013, le **canton d'Argovie** a lancé le projet pilote « Fachberatung und Unterstützung für Migrantinnen und Migranten mit erweiterten Qualifikationen », organisé en collaboration avec « ask! – Beratungsdienste für Ausbildung und Beruf Aargau » et qui durera jusqu'en décembre 2015. Il entend dispenser aux réfugiés et aux personnes admises à titre provisoire des informations sur les procédures de qualification et de reconnaissance, en leur assurant un suivi par un coach. Le cas échéant, ils seront aiguillés vers des mesures de formation continue complémentaires. Un coaching individuel et axé sur les besoins a pour avantage de permettre aux participants de conclure avec succès la procédure choisie et de trouver un emploi correspondant à leurs compétences professionnelles.

Octroi de l'asile et admissions à titre provisoire: faits et chiffres

En 2013, 21 465 personnes ont déposé une demande d'asile en Suisse, ce qui représente 7 166 demandes de moins qu'en 2012 (–25,0%). Durant l'année sous revue, 23 966 demandes d'asile ont été réglées en première instance, soit 975 (–3,9%) de moins qu'en 2012.

En 2013, l'asile a été accordé à 3 167 réfugiés (2012 : 2507, + 26,3%).⁸ 1 883 provenaient d'Erythrée, 184 de Somalie, 181 de Turquie, 162 de Syrie, 150 du Sri Lanka, 92 d'Irak et 92 d'Afghanistan, 78 d'Iran, 57 d'Éthiopie, 36 de Chine et le reste d'autres pays.

3 432 personnes ont été admises à titre provisoire (réfugiés admis à titre provisoire compris, + 66,6%); les principaux pays de provenance de ces personnes étaient l'Afghanistan (627), la Syrie (577) et l'Erythrée (534).

Fin décembre 2013, on comptait en Suisse 29 825 réfugiés reconnus (8 529 bénéficiaires d'un permis B et 21 296 titulaires d'un permis C) et 22 639 personnes admises à titre provisoire (18 290 personnes admises à titre provisoire et 4 349 réfugiés admis à titre provisoire. Pour les définitions voir le glossaire à la page 48).

Voir Statistique en matière d'asile 2013 de l'ODM www.bfm.admin.ch/dam/data/bfm/publiservice/statistik/asylstatistik/jahr/2013/stat-jahr-2013-kommentar-f.pdf

⁸ S'agissant des décisions d'octroi de l'asile, 2303 personnes se sont vu accorder l'asile au titre du regroupement familial et 864 personnes ont obtenu une décision positive pour d'autres motifs. Les décisions d'octroi de l'asile comptabilisent non seulement les décisions réglées en première instance mais aussi les décisions positives faisant suite à une demande de reconsidération ou à un recours auprès du Tribunal administratif fédéral.

En 2013, dans le **canton d'Obwald**, huit personnes ont suivi une formation en soins de la Croix-Rouge suisse spécialement adaptée au groupe cible. Les stages y relatifs et le placement sur le marché de l'emploi primaire se dérouleront en 2014.

Dans le **canton de Neuchâtel**, la fondation Job Service a été chargée, en 2013, d'accompagner cinq personnes dans la mise en œuvre de leur plan d'intégration individuel dont l'objectif était de trouver une place d'apprentissage ou un emploi. Fondée au milieu des années 1980, cette fondation a pour vocation de soutenir les jeunes à trouver une place d'apprentissage au terme de leur scolarité obligatoire en s'appuyant sur les bons contacts qu'elle entretient avec le monde du travail. La fondation a pour avantage d'avoir ses locaux dans le même bâtiment que de nombreuses PME.

Encouragement linguistique

Pour s'intégrer au marché du travail et participer à la vie sociale, il est nécessaire de pouvoir s'exprimer dans la langue locale. Des cours de langue de différents niveaux et aux objectifs variés ont été mis sur pied dans les cantons en 2013. Or, de nombreux réfugiés reconnus et personnes admises à titre provisoire parlent une langue qui ne s'écrit pas avec l'alphabet latin, si bien qu'ils doivent d'abord se familiariser avec ce dernier. Plusieurs cantons ont intensifié l'encouragement linguistique avant l'entrée en poste pour permettre aux personnes concernées une intégration optimale sur le marché du travail, tandis que d'autres ont misé d'emblée sur l'expérience professionnelle en faisant participer des personnes aux connaissances linguistiques limitées à des mesures d'intégration professionnelle.

Evolution future

Les programmes d'intégration cantonaux sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2014, après que les cantons ont évalué, entre autres, les besoins de mesures d'intégration destinées aux réfugiés et aux personnes admises à titre provisoire et les offres existantes. Les priorités restent les mêmes, puisqu'il s'agit de veiller à ce que ces personnes apprennent rapidement à se débrouiller dans la langue locale et s'intègrent sur le marché du travail.

Les objectifs et les mesures dans les cantons sont très similaires. En revanche, il existe de grosses différences dans l'organisation et les responsabilités. Pendant qu'ils élaboraient les PIC, de nombreux cantons ont saisi cette opportunité pour optimiser la collaboration avec les différents acteurs et harmoniser les offres.

Avec les PIC, les cantons ont aussi en partie adapté leur offre aux besoins des groupes cibles, les personnes concernées bénéficiant davantage d'un suivi personnel pour la concrétisation

de leur plan d'intégration. Les mesures d'intégration définies dans le cadre des PIC et destinées aux réfugiés reconnus et aux personnes admises à titre provisoire doivent être prises plus tôt, de manière plus systématique et plus individuelle. Plusieurs cantons ont décidé d'ouvrir les mesures d'intégration existantes à ce groupe cible.

Mesures d'intégration

Les mesures d'intégration destinées aux réfugiés reconnus et aux personnes admises à titre provisoire consistent aussi bien en mesures ciblées qu'en offres des structures ordinaires, telles que les mesures relatives au marché du travail, les mesures de formation professionnelle ou les offres des services sociaux.

Les mesures d'intégration se répartissent grosso modo dans les cinq domaines ci-après, tout en sachant que certaines offres contribuent simultanément à plusieurs domaines de l'intégration. Il peut s'agir aussi bien d'intégration professionnelle que sociale, par exemple.

- **Encouragement linguistique:** cours d'alphabétisation, cours de langue de différents niveaux, cours de langue intensifs, cours de langue à des fins professionnelles, etc.
- **Encouragement de l'intégration professionnelle:** formation initiale (compétences de base), offres de formation (continue), formations continues spécialisées, offres de formation continue destinées aux femmes, offres transitoires pour les jeunes, places de stage, offres de stages, coaching pour les entretiens d'embauche, soutien dans la recherche d'emploi, emplois protégés dans différents secteurs d'activité, divers programmes d'occupation spécifiques, etc.
- **Encouragement de l'intégration sociale:** cours sur des thèmes ayant trait à l'intégration sociale, cours spécialement destinés aux femmes, places dans des structures de garde d'enfants, etc.
- **Offres de conseil:** services d'information et de consultation, bilan de compétences et coaching individuel (gestion de cas), cours d'intégration, diffusion d'informations sur le quotidien et la vie en Suisse, etc.
- **Autres mesures:** offres spéciales à l'intention de personnes présentant des troubles physiques ou psychiques (ayant subi un traumatisme, entre autres), séances d'information consacrées au thème de l'intégration, sensibilisation des employeurs, interprétariat communautaire, suivi psychosocial, mentoring, etc.

Exercice d'une activité lucrative

L'accès des personnes admises à titre provisoire au marché du travail a été facilité en 2007 au niveau légal par l'adoption de l'art. 85, al. 6 de la loi fédérale sur les étrangers. Ces personnes peuvent obtenir de la part des autorités cantonales une autorisation d'exercer une activité lucrative, indépendamment de la situation sur le marché de l'emploi et de la situation économique. Le principe de la préférence nationale ne s'applique plus. Les personnes auxquelles la Suisse a accordé l'asile ou le statut de réfugié admis à titre provisoire sont autorisées à exercer une activité lucrative ainsi qu'à changer d'emploi et de profession. Au 31 décembre 2013, le taux d'activité des réfugiés reconnus en mesure d'exercer une activité lucrative⁹ et dont la durée de séjour en Suisse ne dépassait pas cinq ans s'élevait à 13,6% en moyenne. Le taux d'activité des réfugiés admis à titre provisoire en mesure d'exercer une activité lucrative et dont la durée de séjour en Suisse était de sept ans au maximum atteignait 36,8% en moyenne, contre 39,5% pour les personnes admises à titre provisoire avec une durée de séjour similaire (voir également entretiens page 16).

Pour en savoir plus sur l'accès des personnes admises à titre provisoire au marché suisse du travail, voir également www.bfm.admin.ch/dam/data/bfm/integration/berichte/va-flue/info-va-arbeitsmarkt-f.pdf

⁹ Personnes âgées de 18 à 65 ans



Conventions d'intégration et recommandations en matière d'intégration

S'engager dès l'arrivée

Toute personne qui arrive en Suisse doit trouver ses marques dans son nouvel environnement. Les conventions d'intégration et les recommandations en matière d'intégration permettent de planifier ce processus d'apprentissage de manière contraignante. En 2013, dix cantons ont fait usage de cette possibilité.

Les programmes d'intégration cantonaux (voir page 9) prévoient d'offrir un soutien ciblé aux immigrés ayant besoin d'une aide particulière, afin qu'ils puissent bénéficier des mesures d'intégration appropriées au plus tard dans l'année suivant leur arrivée. A cette fin, les cantons recourent en partie aux conventions d'intégration et aux recommandations en matière d'intégration qui prévoient expressément, par exemple, la fréquentation d'un cours d'alphabétisation ou de langue. En raison de l'accord sur la libre circulation des personnes, seules des recommandations d'intégration peuvent être adressées aux immigrés en provenance de l'UE/AELE. Dans le cas des ressortissants d'Etats tiers, il est en revanche possible d'établir des conventions d'intégration contraignantes. Les personnes

qui s'y conforment disposent de meilleures chances de se voir octroyer une autorisation d'établissement de manière anticipée. En cas de non-respect de la convention et en présence de motifs de révocation au sens de l'art. 62 LETr, l'octroi ou la prolongation d'une autorisation de séjour peut être refusé. D'après les indications des cantons, il est plutôt rare de devoir recourir à des sanctions pour faire appliquer la convention. Seules les conventions pour les personnes exerçant une activité d'encadrement religieux sont prescrites par le droit des étrangers sur l'ensemble du territoire national (voir art. 7 de l'OIE), et ce dans certains cas particuliers. Les cantons peuvent fixer leurs propres règles pour ce qui est des autres personnes.

Conventions d'intégration (Clnt) et recommandations en matière d'intégration (RInt) dans les cantons

	Nb de Clnt	Nb de RInt	Principaux groupes cibles ¹⁰				
			Nouveaux arrivants		Regroupement familial		Personnes admises à titre provisoire
			Etats tiers	UE/AELE	Etats tiers	UE/AELE	
AG	154		•		•		•
BL	4	827	•	•	•	•	
BS	46		•		•		
GL	27				•		
GR	38	85	•	•	•	•	
LU	189		•		•		
SG	357		•		•		•
SH	60				•		
SO	355				•		
TG	134				•		•

¹⁰ La conclusion d'une convention d'intégration ou d'une recommandation en matière d'intégration dépend des conditions d'intégration propres à chaque personne (en particulier les personnes n'ayant pas ou peu de connaissances linguistiques) et de l'âge (plus particulièrement les jeunes).



Dialogue sur l'intégration

Dialogues CTA « Au travail » et « Dès la naissance » en bonne voie

En 2013, la Conférence tripartite sur les agglomérations (CTA) a initié le dialogue sur l'intégration « Dès la naissance ». Elle tire un bilan intermédiaire positif du dialogue « Au travail » amorcé en 2012. L'ODM joue un rôle déterminant dans ces dialogues.

Il appartient aux immigrés de s'intégrer aussi rapidement que possible dans leur pays d'accueil. Un effort d'intégration qui requiert la participation de l'ensemble de la société. Consciente du rôle important joué par l'économie privée et par les organismes publics en la matière, la Conférence tripartite sur les agglomérations – plateforme politique regroupant la Confédération, les cantons, les villes et les communes – a décidé, dans le sillage de la deuxième Conférence nationale sur l'intégration organisée en 2012, de renforcer la coopération privé-public en lançant un dialogue visant à améliorer conjointement l'intégration des immigrés.

La CTA a retenu trois thèmes pour ces dialogues: « Au travail », « Dès la naissance » et « Au quotidien ». Dans le secteur privé, les principaux interlocuteurs sont les associations et les organisations qui jouent un rôle clé dans les trois domaines. Les partenaires au dialogue ont défini des objectifs qu'ils ambitionnent de concrétiser d'ici à la troisième Conférence nationale sur l'intégration, qui se tiendra en 2016, de même qu'ils ont initié des projets concrets.

Le dialogue sur l'intégration sur le lieu de travail a été lancé fin octobre 2012, tandis que le dialogue sur la santé dès la naissance a démarré en novembre 2013. Le dialogue sur l'intégration au quotidien débutera en 2015.

Dialogue « Au travail – donner sa chance – saisir sa chance »: bilan intermédiaire positif

Le dialogue sur l'intégration sur le lieu de travail réunit les partenaires étatiques (Office fédéral des migrations, Conférence des gouvernements cantonaux, Union des villes suisses, Association des communes suisses) ainsi que de nombreuses organisations patronales et des employés, parmi lesquelles

figurent l'Union suisse des arts et métiers, l'Union patronale suisse, la Société suisse des entrepreneurs, GastroSuisse ainsi que les syndicats Unia et Travail.Suisse. Hotelleriesuisse a rejoint le dialogue en 2013. Le Forum pour l'intégration des migrantes et des migrants ainsi que l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés représentent les intérêts de la population étrangère.

Les partenaires au dialogue se sont rencontrés fin 2013 pour dresser un bilan intermédiaire. En octobre 2012, ils s'étaient accordés sur 15 objectifs dans les trois champs d'action suivants: « information et sensibilisation », « langue et formation » et « intégration professionnelle des réfugiés reconnus et des personnes admises à titre provisoire ». Ils sont en bonne voie de les concrétiser. Ils ont également fait le bilan des trois projets lancés par les organisations représentant le monde du travail au début du dialogue (voir encadré page 44).

Resserrer la coopération privé-public: L'Etat et les milieux économiques ont intensifié leur collaboration en 2013, notamment par l'entremise de rencontres auxquelles ont participé les services d'intégration et les organisations du monde du travail à l'échelon cantonal et communal pour échanger des informations et clarifier les besoins. Des événements internes aux entreprises destinés à la main-d'œuvre étrangère arrivée récemment, l'accompagnement à des foires aux métiers pour des parents issus de la migration ainsi que des forums de discussion et des conférences sur l'intégration sur le lieu de travail ont été organisés conjointement.

Elargir les offres étatiques: en 2013, les cantons et les communes ont renforcé la primo-information à l'intention des nou-

veaux arrivants et proposé davantage de cours de langue axés sur la pratique. Ils ont par ailleurs élargi les services de conseil destinés aux employeurs. Pour mieux intégrer les réfugiés reconnus et les personnes admises à titre provisoire sur le marché du travail, la Confédération, les cantons et les communes ont mené ou initié différents projets pilotes (voir aussi page 31).

Utiliser le potentiel de la main-d'œuvre étrangère : le dialogue sur l'intégration « Au travail – donner sa chance – saisir sa chance » reprend les enjeux de l'initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié initié par le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR). L'objectif fixé est de mieux utiliser le potentiel de la main-d'œuvre qualifiée issue de la migration.

Vous trouverez plus d'informations sur www.dialog-integration.ch/fr/au-travail

Projets à succès de l'économie privée

- Les partenaires sociaux dans le secteur de la construction se sont fortement mobilisés en faveur de l'encouragement linguistique. Leur projet pilote « L'allemand sur le chantier » mis en œuvre avec succès durant le semestre d'hiver 2012/13 a été prolongé jusqu'à fin 2015. Les cours d'allemand se fondent sur le système d'apprentissage des langues fide, qui a été développé sur mandat de l'ODM (voir page 30). Les ouvriers du bâtiment qui assistent à un cours d'un semestre durant leur temps libre et le terminent avec succès reçoivent une prime salariale de 750 francs. Les coûts sont pris en charge par le Fonds paritaire du secteur principal de la construction en Suisse, qui est géré par les partenaires sociaux. Il est prévu d'étendre le modèle à la Suisse romande en 2014 (« Le français sur le chantier »).
- GastroSuisse a intégré depuis 2013 les thèmes de l'intégration et de la communication interculturelle au cursus de formation des chefs d'exploitation dans la restauration. En 2014, les partenaires au dialogue examineront comment mieux intégrer les thèmes de l'intégration et de la protection contre les discriminations dans la formation continue des cadres dirigeants de PME.
- L'Union suisse des arts et métiers a élaboré une notice d'information à l'intention des PME, distribuée en encart dans son journal associatif, pour sensibiliser ses membres aux questions relatives à l'intégration et aux discriminations. Les partenaires au dialogue entendent collaborer davantage pour mieux utiliser les médias de l'association à des fins d'information.

Dialogue « Dès la naissance – entrer dans la vie en pleine santé » : lancement prometteur

Lorsqu'une femme accouche en Suisse, elle est soutenue sous diverses formes. En cours de grossesse et à l'accouchement, elle est suivie par des spécialistes susceptibles d'intervenir en cas d'urgence. Après leur retour à domicile avec leur bébé, les mamans reçoivent la visite d'une sage-femme. Par la suite, les jeunes parents peuvent s'adresser aux centres de puériculture et à des conseillères en lactation s'ils le souhaitent, et les nouveau-nés sont régulièrement examinés par un pédiatre.

Les jeunes familles bénéficient ainsi d'un réseau de soins bien développé, si bien que l'état de santé des parturientes et des nouveau-nés est réjouissant, dans l'ensemble. Ces offres ne profitent toutefois pas à tous dans la même mesure. Plusieurs études ont montré que la santé des mères et des nouveau-nés issus de la migration est moins bonne que celles des mères suisses et de leurs bébés. Les disparités se manifestent dès la grossesse, les migrantes présentant plus souvent des complications périnatales que les femmes suisses. Et les unités de soins intensifs pédiatriques accueillent proportionnellement plus d'enfants d'immigrés que d'enfants suisses. Le taux de mortalité est même plus élevé chez les mères et les bébés de certaines nationalités.

Améliorer l'accès aux offres de soins médicaux : force est de constater que les offres d'appui comme le suivi par une sage-femme ou les conseils en puériculture ne profitent pas à tous de la même manière ou dans la même mesure. Si les causes ne sont pas faciles à identifier, il est clair qu'autant les parents souhaitent le meilleur pour leur enfant, autant la société doit veiller à ce que tous les nouveau-nés puissent bien démarrer dans la vie.

C'est là qu'intervient le dialogue sur l'intégration « Dès la naissance – entrer dans la vie en pleine santé », auquel participent les membres de la CTA, ainsi que les associations professionnelles des spécialistes de la santé et du soutien aux familles. Les partenaires de ce dialogue se sont réunis pour la première fois en novembre 2013, une rencontre au cours de laquelle ils se sont accordés sur quatre objectifs stratégiques :

- 1) Toutes les familles, indépendamment de leurs origines, sont informées sur les offres médicales et de soutien familial dans leur région.
- 2) Les familles issues de la migration utilisent ces offres dans la même mesure que les familles suisses.
- 3) Les prestataires de ces offres bénéficient d'un soutien pour gérer la diversité.



4) Les spécialistes des domaines de la santé, du soutien aux familles et de l'encouragement de l'intégration se mettent en réseau et connaissent les services proposés par les uns et les autres.

Plusieurs projets en cours se consacrent en particulier à la santé des futures mamans et des nouveau-nés issus de la migration, notamment par la mise sur pied de cours de préparation à l'accouchement destinés aux migrantes (voir encadré).

Recommandations concrètes : lors de la manifestation de lancement organisée en 2013, les partenaires au dialogue sont convenus de la mise sur pied d'un groupe de travail commun, qui a pour tâche de formuler des recommandations concrètes sur la manière de réaliser les objectifs précités.

Le dialogue sur l'intégration « Dès la naissance » contribue à la mise en œuvre de la stratégie fédérale « Santé 2020 », dont l'une des priorités est l'égalité des chances. Elle a été adoptée en septembre 2013 par les principales organisations actives dans le domaine de la santé et de la politique de santé.

Vous trouverez plus d'informations sur www.dialog-integration.ch/fr/avant-l-ecole

Canton de Vaud : cours de préparation à l'accouchement destinés aux immigrées dispensés en plus de 20 langues

L'association Pan-Milar propose des cours de préparation à l'accouchement avec la présence d'interprètes communautaires, permettant ainsi aux femmes enceintes de s'informer dans leur langue de tout ce qui est lié à la naissance. Elles apprennent aussi comment s'occuper au mieux de leur nouveau-né. Elles peuvent suivre le cours seules, accompagnées de leur compagnon ou d'une autre personne de confiance.

Les migrantes sont informées des offres existantes par des spécialistes, que ce soit à l'hôpital, au service compétent en matière d'intégration ou par un interprète communautaire. Les frais de cours varient de 20 à 100 francs en fonction du revenu. Ces cours sont actuellement organisés 20 fois par année à Renens, Lausanne et Yverdon. L'offre sera étendue à d'autres villes. Des cours similaires sont organisés dans les cantons de Genève et de Berne. Ils sont reconnus et financés par le canton.

Conclusion

Le présent rapport montre dans quels domaines et de quelle manière l'ODM a encouragé l'intégration des immigrés en 2013 grâce à des mesures et des projets concrets. Une grande partie des fonds utilisés à cette fin a été versée aux cantons. Le présent rapport s'appuie sur les rapports remis par les cantons, les responsables de projets et d'autres services fédéraux.

En 2013, l'ODM a conclu des conventions de programmes avec l'ensemble des 26 cantons, donnant ainsi son feu vert à la mise en œuvre des programmes d'intégration cantonaux (PIC 2014–2017). Dès 2014, l'encouragement de l'intégration relèvera ainsi de la responsabilité des cantons. En adoptant les PIC, les cantons se sont accordés sur des objectifs communs qui permettront de systématiser l'encouragement de l'intégration au niveau cantonal, et d'harmoniser les offres à l'échelle nationale. Dans le même temps, les cantons jouissent d'une marge de manœuvre suffisante pour tenir compte des circonstances locales et régionales. La Confédération et les cantons collaborent étroitement pour la mise en œuvre des PIC et coordonnent leurs tâches.

En concluant des conventions de programmes conformément à la loi sur les subventions, l'ODM et les cantons se sont dotés d'un instrument utile pour assurer le pilotage stratégique des contributions fédérales versées en faveur de l'encouragement de l'intégration. Pour la période en cours, l'enjeu consistera à accompagner la mise en œuvre des programmes dans un esprit de partenariat, à assurer un controlling et, d'une manière générale, à viser une meilleure efficacité des programmes. Plusieurs évolutions sont d'ores et déjà perceptibles :

- L'assurance-qualité jouera un rôle important. Dans le domaine de l'encouragement linguistique, l'ODM a développé le système d'apprentissage des langues fide, que les cantons ont commencé à mettre en œuvre durant l'année sous revue. S'agissant de la formation initiale et continue des interprètes communautaires, l'association faïtière INTER-PRET a conçu de nouveaux standards modulaires. D'autres domaines d'encouragement ne disposent pas encore d'outils de contrôle de la qualité, et par ailleurs tous les domaines n'en ont pas forcément le même besoin. Pour les nouveaux domaines de la primo-information et de la protection contre les discriminations, il y a d'abord lieu, par exemple, de recueillir des expériences. Mûs par une volonté commune de faire évoluer la qualité, la Confédération et les cantons progresseront pas à pas durant la période à venir, en analysant les instruments existants et en en testant de nouveaux.

L'ODM soutiendra les cantons dans la réalisation des analyses d'efficacité et des évaluations, de même que dans la diffusion des enseignements ainsi recueillis.

- Une meilleure coordination des offres et la levée des obstacles contribuent grandement à rendre l'encouragement de l'intégration plus efficace. En la matière, il y a lieu d'agir en priorité pour favoriser l'intégration des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire, qui arrivent généralement en Suisse sans ressources et dépendent donc dès le début de l'aide sociale. Pendant la période sous revue, l'ODM a poursuivi toute une série de projets pilotes et d'études concernant ce groupe cible. Grâce à l'évaluation des besoins réalisée dans le cadre des PIC et à des analyses plus récentes, l'ODM et les cantons ont pu mieux identifier les obstacles administratifs et la manière de les lever. Ces travaux seront coordonnés avec la refonte en cours du domaine de l'asile.
- Le 4 septembre 2013, le Conseil fédéral a décidé d'accueillir au cours des trois prochaines années 500 réfugiés particulièrement vulnérables en provenance de régions en guerre. Un programme spécifique – dont les premiers résultats sont positifs – a été élaboré pour favoriser leur intégration. Ce projet pilote fait l'objet d'un monitoring qui permettra, à la fin du programme, de dresser pour la première fois un bilan complet de la procédure d'intégration d'un groupe plus large et d'en tirer des enseignements. Ces observations seront reprises dans les programmes d'intégration cantonaux.



Glossaire

Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR)

Recommandation détaillée, développée par le Conseil de l'Europe, qui vise à ce que l'apprentissage et l'utilisation des langues ainsi que les compétences linguistiques des apprenants soient transparents et comparables et répondent à leurs besoins. Le CECR répartit les compétences linguistiques des apprenants en six niveaux (A1 à C2) afin de pouvoir comparer les offres de cours, les évaluations et les exigences en matière de connaissances linguistiques.

Concept-cadre d'encouragement linguistique (fide)

Système d'encouragement linguistique intitulé « fide I Français, Italien, Allemand en Suisse – apprendre, enseigner, évaluer », qui s'inscrit dans le prolongement des recommandations du Curriculum-cadre (voir ci-dessous). Le système d'apprentissage fide se fonde sur des champs d'action et des scénarios (par ex. se rendre chez le médecin, participer à une rencontre parents-enseignants, contacter des autorités). Il propose comme instruments entre autres des objectifs d'apprentissage clairs et du matériel didactique exemplifié. Une formation modulaire permet aux enseignants de langue d'acquérir les compétences nécessaires à l'intégration du système d'apprentissage fide dans leur enseignement. Une évaluation et un passeport de langues sont en cours d'élaboration. Le concept-cadre est conforme au Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR).

Convention d'intégration

Lors de l'octroi ou de la prolongation d'une autorisation de séjour ou d'une autorisation de séjour de courte durée, les autorités compétentes sont habilitées à conclure des conventions d'intégration avec les étrangers. Cette convention fixe, après examen du cas particulier, les objectifs, les mesures convenues ainsi que les conséquences possibles de leur non-respect (voir art. 5 OIE).

Critères d'intégration

Critères servant à apprécier l'intégration individuelle.

Curriculum-cadre pour l'encouragement linguistique des migrants

Fondé sur le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR), centré sur l'être humain en tant qu'acteur social, le Curriculum-cadre constitue la base conceptuelle des instruments du système d'encouragement linguistique fide.

Encouragement préscolaire

L'encouragement préscolaire vise à épauler les familles ayant des enfants d'âge préscolaire, dans le but d'aider ces derniers à bien démarrer dans la vie. Des offres et des mesures favorisant le processus d'apprentissage et de développement de l'enfant, de la naissance à l'entrée à l'école enfantine, améliorant donc l'égalité des chances, sont soutenues. L'encouragement préscolaire profite surtout aux enfants issus d'un milieu social défavorisé ou dont la famille rencontre des difficultés d'intégration.

Encouragement spécifique de l'intégration

Mesures d'intégration ciblées complétant celles fournies par les structures ordinaires ou comblant les lacunes existant dans celles-ci. Elles permettent également d'aider les structures ordinaires à remplir leur mission.

Etrangers/migrants/immigrés/personnes issues de la migration

Ces termes sont utilisés comme des synonymes dans le présent rapport. Se fondant sur la nationalité, le droit fédéral parle d'« étrangers ».

Intégration

Processus social et individuel d'insertion et d'accueil basé sur la réciprocité, qui requiert à la fois la participation des migrants et celle de la société d'accueil ainsi que de ses membres.

Interprétariat communautaire

Permet une compréhension mutuelle entre des personnes de diverses origines linguistiques en tenant compte du contexte social et culturel des interlocuteurs. L'interprète communautaire dispose des connaissances de base requises dans le domaine de la communication interculturelle, afin que des interlocuteurs d'origines différentes puissent se comprendre. Il connaît les malentendus et conflits pouvant résulter de ce type de situations et sait réagir en conséquence.

Marché du travail primaire

Par marché du travail primaire, on entend le marché régulier sur lequel des entreprises du secteur privé et public travaillent selon des principes d'économie de marché.

Mesure d'intégration

Mesure devant faciliter l'intégration de personnes individuelles ou de groupes centrée sur leurs besoins.

Obstacles à l'intégration

Eléments du contexte social, structurel ou juridique qui entravent l'intégration ou l'empêchent.

Personne admise à titre provisoire

Une personne est admise provisoirement lorsque l'exécution du renvoi ou de l'expulsion n'est pas possible, n'est pas licite ou ne peut être raisonnablement exigée. L'exécution n'est pas licite lorsqu'elle est contraire aux engagements de la Suisse relevant du droit international; elle ne peut être raisonnablement exigée lorsqu'elle met concrètement en danger une personne, par exemple en cas de guerre civile dans son Etat d'origine ou de provenance. Les réfugiés auxquels l'asile n'est pas accordé en vertu des art. 53 ou 54 LAsi sont admis provisoirement. L'ODM vérifie périodiquement si l'étranger remplit les conditions de l'admission provisoire. Si ce n'est pas le cas, il lève cette dernière (voir art. 83 et 84 de la loi fédérale sur les étrangers, LEtr; RS 142.20).

Personne traumatisée

Dans le domaine de l'asile, le concept de personne traumatisée désigne en premier lieu une personne qui a été victime de tortures et de violences de guerre.

Politique d'intégration

Ensemble des conditions-cadres juridiques et effectives fixées par l'Etat ayant un impact sur l'intégration.

Programme d'intégration

Stratégie ciblée qui s'accompagne d'un ensemble de mesures d'intégration coordonnées et axées sur les besoins.

Programmes et projets d'envergure nationale de la Confédération

Programme ou projet novateur dont l'effet est mesurable et durable, la mise en œuvre à large échelle laisse augurer un effet bénéfique considérable sur l'intégration et les résultats peuvent être appliqués dans d'autres situations.

Recommandation en matière d'intégration

Recommandation non contraignante adressée à un étranger en vue d'encourager son intégration. Elle définit les lacunes existantes en matière d'intégration, l'objectif à atteindre et les mesures envisageables pour ce faire.

Réfugié admis à titre provisoire

Les réfugiés auxquels l'asile n'est pas accordé en vertu des art. 53 ou 54 LAsi sont admis provisoirement. Un réfugié peut, par exemple, se voir refuser l'asile s'il porte atteinte à la sécurité intérieure ou extérieure de la Suisse, ou s'il a acquis son statut de réfugié au sens de l'art. 3 LAsi en raison de son comportement après avoir quitté son pays. L'ODM vérifie périodiquement si l'étranger remplit les conditions de l'admission provisoire. Si ce n'est pas le cas, il lève cette dernière (voir art. 83 et 84 de la loi fédérale sur les étrangers, LEtr; RS 142.20).

Réfugié reconnu

En vertu de l'art. 3 de la loi sur l'asile (LAsi; RS 142.31), est un réfugié une personne qui, dans son Etat d'origine ou dans le pays de sa dernière résidence, est exposée à de sérieux préjudices ou craint à juste titre de l'être en raison de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un groupe social déterminé ou de ses opinions politiques. Sont notamment considérées comme de sérieux préjudices la mise en danger de la vie, de l'intégrité corporelle ou de la liberté, de même que les mesures qui entraînent une pression psychique insupportable. Il y a lieu de tenir compte des motifs de fuite spécifiques aux femmes.

Structures ordinaires

Offres sociales et publiques, domaines, institutions et instituts de droit public dont l'accessibilité doit être garantie et qui visent l'autonomie de la personne: notamment l'école, la formation professionnelle, le marché du travail, le secteur de la santé, les assurances sociales et d'autres domaines de gestion des prestations et des aspects de la vie sociale tels que la vie associative, le quartier et le voisinage.

Abréviations

AI	Assurance-invalidité
ARE	Office fédéral du développement territorial
BFEG	Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes
CCI	Centre de compétence Intégration
CECR	Cadre européen commun de référence pour les langues
CFM	Commission fédérale pour les questions de migration
CII	Collaboration interinstitutionnelle
CTA	Conférence tripartite sur les agglomérations
DFJP	Département fédéral de justice et police
EPER	Entraide Protestante Suisse
LAsi	Loi sur l'asile
LEtr	Loi fédérale sur les étrangers
ODM	Office fédéral des migrations
OFAS	Office fédéral des assurances sociales
OFL	Office fédéral du logement
OFSP	Office fédéral de la santé publique
OIE	Ordonnance sur l'intégration des étrangers
ORP	Office régional de placement
PIC	Programme d'intégration cantonal
SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie
SEFRI	Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation
SLR	Service de lutte contre le racisme

